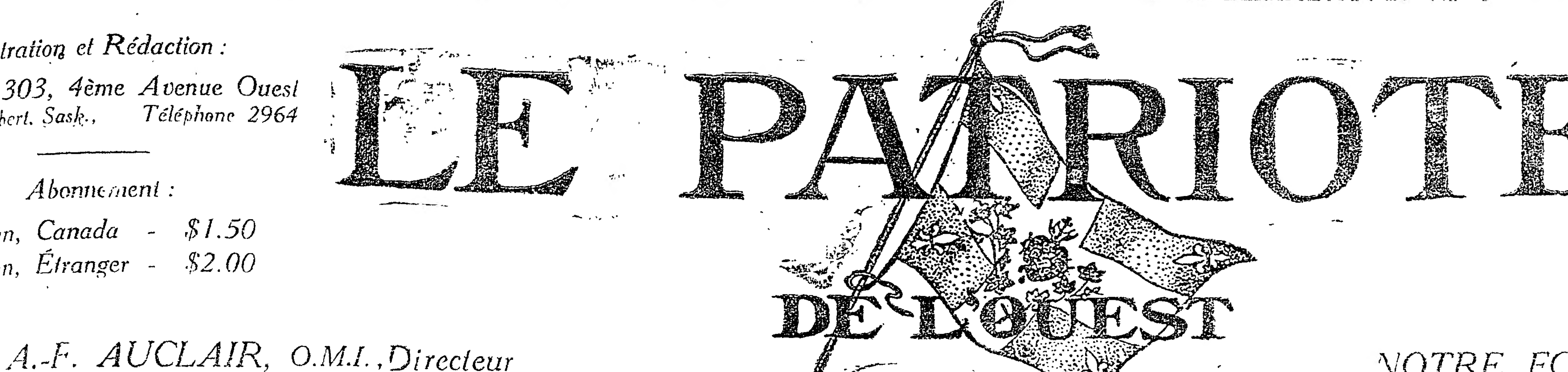
Administration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2964

Abonnement :
Un an, Canada - $1.50
Un an, Étranger - $2.00



Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Paraissant tous les mercredis

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

L'ange gardien de la France

[illegible] des jours et des mois nous ramène incessamment de nouvelles [illegible] de prières: elles ne sont pas négligées par les catholiques de France. Il peut se rencontrer des amis, faibles ou frivoles, dont la [illegible] s'alanguit ou se distrait, mais le fond de la ferveur nationale [illegible] chaud et solide.

[illegible] de l'Assomption fut célébrée, partout, avec une [illegible] imposante et une touchante dévotion. La fête de la Nativité [illegible] dant avec l'anniversaire de la victoire de la Marne,—on [illegible] de Français le proclament, en associant la protection divine [illegible] de nos chefs et à la valeur de nos soldats, le *miracle* de la Marne. C'est surtout par des cérémonies religieuses que fut commémorée cette date immortelle. A la cathédrale de Meaux, l'évêque [illegible] glorifiée en accents magnifiques. A travers les plaines [illegible] de Champagne l'évêque de Châlons a promené sa parole [illegible]

* * *

[illegible] quelque temps c'était la "St Michel"!

[illegible] en effet, non pas la fête de St Michel, mais familièrement "St Michel".

[illegible] du grand archange est, de tradition très antique, une des [illegible] de l'année. Dans la vieille France il y avait, de par la [illegible] sorte d'autorité légale. Il ouvrait les baux, les fermages, [illegible] de service. Il fixait les souvenirs. Il y a quelque [illegible] importance; mais il n'est pas sorti de la mémoire, [illegible] langage populaire.

C'est que la France a toujours considéré le Prince de la Milice céleste comme l'ange gardien de la patrie. Elle a, pour ainsi dire, adopté [illegible] de Dieu comme un concitoyen puissant et bon. Sans [illegible] elle n'a pas la prétention d'accaparer un saint qui n'appartient [illegible] une race humaine. Mais elle se souvient, avec une gratitude [illegible] et pieuse, des protections éminentes et des illustres [illegible] vainqueur de Lucifer a prodiguées à la "Fille aînée de l'Eglise.

Le Mont pittoresque, où saint Michel a voulu descendre et dont il [illegible] le plus superbe et le plus connu des sanctuaires que lui [illegible] les hommes, ce Mont célèbre à travers le monde entier, n'est-il [illegible] irrécusable témoignage de la prédilection de l'archange [illegible]?

Et, [illegible] peut-être, la mission de Jeanne d'Arc n'est-elle [illegible] attestation de ses tendresses et de ses sollicitudes à notre égard?

Car enfin, lorsque Dieu, voulant sauver la France en grand péril de mort, [illegible] la bergère de Domrémy, quel envoyé s'en vint du ciel pour lui [illegible] et la douloureuse pitié du royaume et le rôle insigne et [illegible] qui était dévolu à sa faiblesse? Qui apparut, sur les coteaux [illegible] pour lui ordonner de laisser sa quenouille et de revêtir [illegible] les chevaliers. Qui? Ce fut saint Michel? Il se montra [illegible] dans cette occurrence providentielle, à cet instant le plus [illegible] le plus décisif de notre histoire, l'ange gardien de la France.

[illegible] français ne l'oublient pas. "La saint Michel" est, pour [illegible] d'un élan de foi et de ferveur, qui, chaque année, [illegible] la même force, avec la même confiance.

[illegible] au surplus, n'a-t-elle pas été justifiée? Par deux fois [illegible] 1915 les prières publiques adressées au victorieux [illegible] accompagnées ou suivies d'événements heureux pour [illegible] 1914, au lendemain de la solennité, la formidable [illegible] Flandres, menaçait de déferler sur notre littoral et de tourner [illegible], se brisa contre les lignes de l'Yser. En 1915, à l'heure où [illegible] toutes les églises, on commençait les prières préparatoires à [illegible] fut, dans les plaines de Champagne, un assaut impétueux [illegible] donna d'importantes positions allemandes et des milliers de prisonniers.

Aussi, cette année, comme l'année dernière, des Triduum ont-ils été célébrés dans les sanctuaires dédiés à saint Michel et de nombreux pèlerinages se sont dirigés vers le Mont historique.

* * *

Et maintenant, c'est encore le mois d'octobre, le second mois de Marie, qui nous a invité par la voix de nos évêques et par l'attrait spontané de nos cœurs, à de nouvelles prières. A Paris, et dans la plupart des autres diocèses, l'institution du Rosaire perpétuel établie depuis deux ans a refleuri avec son inépuisable et inlassable activité. Comme les années précédentes, les églises et les chapelles se relèvent indiscontinûment devant la Vierge, afin que la récitation des *Ave* s'égrène sans une heure d'interruption, même au plus fort de la nuit. Car non seulement pendant ce mois, comme au long de l'année toute entière, le chapelet se murmure, du crépuscule à l'aube, en la Basilique de Montmartre; mais encore les communautés religieuses, promptes à tous les sacrifices et à toutes les mortifications, se relaient pour les veillées saintes.

Au front, en même temps, l'arme du Rosaire alterne, dans la main de nos soldats, avec la bayonnette, la grenade ou l'obus. Cette belle œuvre fait mieux que se maintenir; elle se développe. C'est par milliers, c'est par dizaines de mille, que l'on compte aujourd'hui les "poilus", enrôlés dans cette milice; et l'on ne saurait énumérer les œuvres d'apostolat et de charité que cette union pour la prière a fait jaillir du cœur des hommes qui s'y sont associés.

Tout cela c'est la France qu'on ne voit pas du dehors et qu'on n'entend point; mais c'est la France qui vit, qui espère et qui tient. C'est la France mystique et spirituelle dont les abnégations, les héroïsmes et les ferveurs contrebalancent, aux yeux de Dieu, les ingratitudes et les oublis de l'autre France, la France politicienne, affaiblie par l'esprit nouveau, mais encore trop vivace. Tout cela, c'est le gage aussi de notre espoir et de notre confiance...

François VEUILLOT.

SIMPLES NOTES

Ne pas oublier qu'il ne reste plus guère qu'une semaine pour demander l'exemption ou se rapporter au service militaire. La limite est fixée à samedi le 10 novembre. Passé ce temps, ceux qui ne se sont pas mis en règle sont passibles des rigueurs de la loi.

* * *

Un journal de Montréal, le Herald, ayant lancé la nouvelle que la loi du service militaire ne serait pas mise en vigueur, M. Borden est empressé de donner un démenti.

* * *

Notez bien que ceci se passe dans l'Ontario où tout le monde, vous savez, veut aller à la guerre ou du moins y envoyer les autres: un nommé Carnish, à Toronto, a été arrêté pour avoir vendu à des individus qui se présentaient à l'examen militaire certaines pilules [illegible] pour effet de causer temporairement des troubles de cœur suffisants pour faire réformer n'importe qui. Carnish a admis ses pilules [illegible] et [illegible] comme de l'eau.

* * *

A Windsor, Ont., 175 hommes la première journée, se sont rapportés au bureau de poste pour demander l'exemption. Le seul volontaire fut un Canadien français Alfred Napoléon Leclair, âgé de 21 ans, employé au bureau Ford comme teneur de livres qui s'offrit pour le service.

* * *

A venir jusqu'à ces jours derniers il y a eu en Saskatchewan 8,200 demandes d'exemption et seulement 607 acceptations du service. Dans les autres provinces la proportion est à peu près la même. Si le gouvernement avait un peu le bon sens il devrait commencer à ouvrir les yeux et se rendre compte que sa loi est inapplicable. Ce n'est pas tout de dire qu'il faut 100,000 hommes, il faut encore pouvoir les trouver.

* * *

Au sujet du programme de Borden et des ministres de la coalition M. Henri Bourassa écrit: "Ils ont trouvé prudent d'ornementer leur toile de fond d'une foule de morceaux disparates et voyants propres à tirer l'oeil des nombreuses catégories d'auditeurs appelés à applaudir la mauvaise et coûteuse farce qu'on leur sert, tout en leur dérobant soigneusement les tripotages de la coulisse. Il en résulte quelque chose qui rappelle à s'y méprendre ces horreurs de tapisserie, faites de retailles de toutes sortes et de toutes couleurs, et qui s'appellent, je pense, du crasy work".

* * *

Le fameux gouvernement d'union est tellement bien le contraire de ce qu'il prétend être que toute sa campagne porte à soulever les préjugés et le fanatisme contre la province de Québec. C'est particulièrement la besogne d'un Meighen qui rejoint Sam Hughes et [illegible]

Sam Hughes, en un moment d'humeur, a appelé le nouveau cabinet le National Trust Cabinet. *D'autres, encore plus francs, l'appellent le* ministère du péril national. *A peu près tous les éléments s'y sont réunis pour mettre le pays en danger, comme si les tories, à eux seuls, ne l'avaient pas déjà conduit au bord de la ruine.*

* * *

"J'ai sondé l'horizon avec anxiété, dit Lloyd George et n'ai pu apercevoir aucun terme qui amènerait une paix durable". Si l'on avait écouté la parole du Pape on y verrait bien plus clair. Mais non ce n'est plus la guerre qui fait peur aux chefs d'Etat, c'est la paix.

* * *

"La guerre ne fait que de commencer", assure lord Northcliffe. On a bien l'air en effet de vouloir la prolonger jusqu'à la fin du monde. Il n'y a pas encore de "danger de paix" comme disait l'autre.

"Si nous cessons d'exporter, dit M. Hoover, le contrôleur des vivres aux Etats-Unis, la ligne allemande va se déplacer de la France, à nos rives de l'Atlantique". Encore une autre frousse qui commence. Notre première ligne de défense était pourtant dans les Flandres, ne nous l'a-t-on pas assez répété.

* * *

A propos de l'isolement de la province de Québec et de l'élément français dont on nous rabat les oreilles si souvent M. Cahan disait l'autre jour: S'il est quelqu'un d'entre vous qui s'imagine qu'on peut, si cette confédération doit vivre, "isoler" deux millions d'hommes sur sept, qu'il se hâte de chasser de son cerveau cette pensée.

Tous les principaux lieutenants libéraux anglais de sir Wilfrid Laurier le lâchent les uns après les autres: Carvell, Graham, Pardee et tout dernièrement Fielding. En repassant sa longue carrière qui fut toute consacrée à ménager les préjugés anglais par des compromis légitimes ou non, le vieux chef ne peut manquer de faire des réflexions bien tristes.

* * *

Comme les vieux vêtements rapiécés avec de l'étoffe neuve, le ministère Borden pourra tenir peut-être juste assez pour gagner les prochaines élections. Mais ensuite?... Et ce sera encore de nouvelles élections qu'il faudra faire, avant qu'il se soit écoulé bien des mois.

* * *

Un politicien bien informé croit qu'aux prochaines élections fédérales le parti libéral remportera 40 sièges dans l'Ontario.

* * *

Au Canadian Club d'Ottawa, un orateur américain M. Beck, ancien procureur général des Etats-Unis, a fait de l'effet en affirmant que le meilleur moyen de guérir l'orgueil de la Prusse et la première chose à faire pour les Alliés serait de marcher en triomphe sur Berlin. "La première chose à faire"?... Ce bonhomme ne doute de rien et il a trouvé cela tout seul!

Trop honnête!

CHERS LECTEURS,

S'il y a assez longtemps que j'ai interrompu ma correspondance avec vous, croyez bien que ce n'est pas par indifférence. Mais c'est qu'étant un peu sorti de ma sauvagerie, je me suis trouvé avoir moins de loisirs. Mes incursions sur les frontières de la civilisation n'ont cependant pas été tout à fait inutiles. Je crois qu'elles ont grandement contribué au perfectionnement de mon éducation, et qu'elles m'ont nanti d'aperçus nouveaux dont je pourrai vous faire profiter à l'occasion.

Ainsi, pendant la dernière campagne électorale de la Saskatchewan je me suis trouvé pour la première fois, au Canada à assister à la lutte des candidats; et cela m'a appris un tas de choses que j'ignorais, ou dont je ne faisais que soupçonner gagnement l'existence.

C'est ainsi que j'entendis un jour un politicien reprocher à un candidat d'être "trop honnête pour faire un député". Dans ma naïveté de sauvage, je crus d'abord que c'était une simple boutade comique. Mais non! notre homme parlait sérieusement: la trop grande honnêteté du candidat fut le principal cheval de bataille de ses adversaires pendant toute la campagne; et ce fut cela qui contribua le plus à lui faire perdre son élection!

Je savais depuis longtemps que nos politiciens en général, et nos représentants au parlement fédéral et aux différentes législatures provinciales en particulier, ne péchent pas généralement par excès d'honnêteté; et je crois bien qu'il en est un peu ainsi dans tous les pays du monde. Mais je me figurais que les gens, si peu honnêtes qu'ils fussent, tâchaient de cacher leur malhonnêteté, et s'efforçaient de se faire passer aux yeux du public pour des parangons de vertu; et il est évident que cela les gêne énormément. Au Canada, ils n'ont plus besoin de se gêner. Puisque les électeurs ne veulent pas de représentants honnêtes, les politiciens n'ont qu'à afficher leur malhonnêteté le plus qu'ils pourront: ce sera une recommandation auprès du public.

Mais alors, je ne vois plus comment ce même public peut se plaindre des actes malhonnêtes commis par ses représentants et ses gouvernants dans telle ou telle circonstance; s'il ne veut pas de représentants honnêtes, pourquoi veut-il qu'ils agissent honnêtement? Si vous confiez votre fortune à un voleur avéré, vous ne pouvez pas raisonnablement vous attendre à n'être pas volé. De même si vous choisissez délibérément des gens malhonnêtes pour administrer la chose publique, vous ne pouvez espérer que leur gestion sera honnête, puisque vous les poussez vous-mêmes à la malhonnêteté.

Ceci montre que dans notre beau pays du Canada l'esprit public est complètement déformé. Avant donc d'entreprendre la réforme de la politique et des politiciens il faut refaire l'éducation populaire. Cela devrait être l'œuvre de la presse. Mais la plupart des journaux font juste le contraire. Et voilà qui explique le joli gâchis dans lequel pataugent les affaires publiques du Canada, qui, malgré ce qu'en disent les Canadiens n'a sous ce rapport, rien à apprendre ni de la France, ni de l'Angleterre, ni de l'Allemagne. En fait de "kultur", de crétinisme et de logomachie creuse, il peut certainement en remontrer à ces différents pays.

* * *

Et cependant, quand par hasard on tombe sur un politicien qui se risque à être honnête, il paraît que les choses n'en vont pas plus mal. Ainsi je vais vous raconter une histoire incroyable, et qui se passe paraît-il dans notre bonne province de la Saskatchewan. Il y a donc une circonscription électorale, dont le député, après avoir été élu par quels procédés, l'histoire ne le dit pas; mais qui, une fois élu, s'est décidé à se considérer comme le représentant de tous les habitants de la circonscription, adversaires aussi bien qu'amis politique. Cela ne fait pas du tout paraît-il, l'affaire des politiciens qui avaient travaillé à son élection la première fois. Mais comme cela arrange quand même tous les autres, les dits politiciens n'ont pu trouver personne pour faire la lutte contre lui aux dernières élections; et il a été élu par acclamation. Preuve que, même au Canada, l'honnêteté a encore du bon... pour les électeurs et même pour les députés.

Si vous voulez savoir le nom de cette circonscription phénomène, amis lecteurs, cherchez parmi celles où l'élection s'est faite par acclamation.

UN SAUVAGE.

Le cabinet de coalition se dédouble

Comité de guerre et comité de reconstruction

Nous avons maintenant un cabinet à double compartiment. C'est ce que vient d'annoncer M. Borden qui a divisé son équipe en deux comités: l'un pour les affaires de la guerre et l'autre pour les affaires du pays. M. Borden s'est réservé la présidence de l'un et l'autre comité dont le personnel est constitué comme suit:

Comité de guerre.—Président M. Borden, vice-président, M. Rowell, membres MM. Mewburn, White, Ballantyne, Doherty, Carvell, Sifton, Blondin et Kemp.

Comité de reconstruction et de développement.—Président M. Borden, vice-président, M. McLean; membres: MM. Foster, White, Reid, Calder, Meighen, Crerar, Lougheed, Robertson.

M. Sévigny ne fait partie ni de l'un ni de l'autre comité tandis que M. Borden et M. White sont membres de l'un et de l'autre à la fois.

Les attributions du *Comité de guerre* sont de coordonner les efforts des différents ministères pour la poursuite de la guerre. Ce comité devra voir à la condition et au maintien des troupes, à la mise en vigueur de la loi du service militaire, la défense des côtes du Canada, l'établissement des casernes, l'entraînement des troupes, l'internement des aubains, la réglementation des importations et des exportations, et les arrangements à faire avec l'Angleterre et les autres pays alliés à ce sujet. Ce comité qui a des pouvoirs très étendus devra aussi s'occuper de la question de vivres, au moins pour la forme. Il pourra aussi se nommer des sous-comités.

Le comité de reconstruction et de développement a pour fonction de faire l'inventaire des grandes ressources du Canada et d'établir un plan d'immigration et de colonisation pour activer la production. Il devra s'occuper de mettre en valeur les terrains inoccupés ou détenus par les spéculateurs et faciliter l'établissement des soldats revenus de la guerre, y compris ceux d'Angleterre et des pays alliés. Ce comité doit voir aussi à l'administration des transports, particulièrement du Canadien Nord. Les chemins de fer devront agir en coopération, et il faudra aussi s'occuper des transports maritimes. En un mot ce comité a charge de toute la question économique.

Sur plus d'un point les fonctions des deux comités sont bien exposées à entrer en conflit. Est-ce que ce sera alors le comité de démolition qui l'emportera sur celui des reconstruction? On ne sait.

Il y a, surtout dans le second comité, de bonnes idées qui n'arrivent que trop tard, pour avoir chance d'être mises à exécution et qui d'ailleurs n'ont l'air d'avoir été mises là que pour l'effet. Ce ne sera pas facile de démolir d'une main et de construire de l'autre.

Quatre sénateurs nommés pour l'Ouest

Il y a neuf sièges à remplir pour la représentation de l'Ouest au Sénat. Le gouvernement vient de faire les quatre nominations suivantes: M. B. Willoughby (chef de l'opposition) pour la Saskatchewan, Dr F. L. Schaffner (ancien député) pour le Manitoba, le colonel J. D. Taylor et G. H. Barnard pour la Colombie Anglaise. Il reste encore deux sénateurs à nommer pour l'Alberta et un pour chacune des autres provinces. C'est ici que nous pourrons savoir si M. Calder dispose réellement de quelque influence dans le cabinet d'union pour faire nommer autre chose que des politiciens.

La prochaine session provinciale

On annonce que la session provinciale de la Saskatchewan commencera mardi le 13 novembre, à Régina. Ce sera la première session du quatrième parlement de la Saskatchewan, élu le 26 juin dernier.

Deux nouveaux ministres dans le cabinet de coalition

Le cabinet de coalition se trouve maintenant au complet avec l'entrée de A. K. McLean, de la Nouvelle Ecosse, à la place du premier ministre Murray, et du sénateur C. D. Robertson qui est supposé représenter l'élément ouvrier. Les deux nouveaux ministres font partie du conseil mais sans portefeuille.

Deux martyrs du zèle apostolique

Comment deux missionnaires Oblats furent mis à mort par les Esquimaux qu'ils venaient évangéliser.—A 2,000 milles au nord d'Edmonton.—Longues recherches et découverte de l'endroit de leur calvaire.—Le procès des assassins cannibales et l'étrange verdict du jury d'Edmonton.—Le sang des martyrs semence de chrétiens.

On lira avec intérêt et non sans émotion, cette belle page sur la mort héroïque des RR. PP. Rouvière et Le Roux et le procès de leurs assassins, que [illegible] empruntons aux Cloches [illegible]

Le double procès des deux Esquimaux Sinnisak et Uluksuk, qui a eu lieu à Edmonton et à Calgary, au mois d'août, a pleinement confirmé la nouvelle de l'horrible assassinat des deux intrépides Oblats, les RR. PP. Rouvière et Le Roux, envoyés en 1912 [illegible] Mgr Breynat [illegible] du Mackenzie [illegible] [illegible] d'Ours [illegible] P. Le Roux [illegible]

[illegible]

L'inspecteur La Nauze [illegible] en plusieurs communications publiées [illegible] Le rapport, dans le document parlementaire no. 28 de l'année 1917, [illegible] les détails du voyage [illegible] comment il apprit l'assassinat des missionnaires, les noms des assassins, etc. Sinnisiak fut arrêté le 15 mai 1916 au sud de Victoria Land et Uluksuk le 28 du même mois [illegible] à la rivière Coppermine.

Avant de procéder à l'arrestation des inculpés, l'inspecteur La Nauze reçut plusieurs déclarations d'Esquimaux de la région par l'intermédiaire d'un interprète nommé Ilavinik. Elles se ressemblent toutes dans les faits essentiels et affirment toutes que les deux missionnaires ont été mis à mort par Sinnisiak et Uluksuk. Dans ces dépositions le P. Rouvière est appelé Kuleavik et le P. Le Roux Hogoak. Hupo, l'un de ces Esquimaux, dit entre choses: "Ces deux hommes nous parlaient de la terre qui se trouve au delà des nues. Ils nous montraient des images du ciel colorées, et nous disaient qu'après notre mort, nous irions là. Ils avaient l'habitude de chanter tout comme les Esquimaux lorsqu'ils médicamentent. Ils nous tenaient les mains et nous enseignaient à faire le signe de la croix... Ils parlaient notre langue avec facilité... Sinnisiak est un méchant, tout le monde le dit, et il m'a dit des mensonges. [illegible] sournoises du dernier hiver. Ils [illegible] qu'ils [illegible] le littoral et que [illegible] un grand [illegible]

Sinnisiak et Uluksuk [illegible] Kormik [illegible] Sinnisiak [illegible] P. Le Roux [illegible]

[illegible] de Kormik. Koeha, dont l'inspecteur La Nauze loue la franchise et le dévouement, raconte qu'il pressa lui-même les prêtres de partir parce que leur vie était en danger. Il les aida à charger leur traîneau et il les accompagna pour leur indiquer le chemin. Sinnisiak et Uluksuk partirent à leur poursuite deux jours plus tard. Ils les rejoignirent et passèrent une journée avec eux, cherchant le moment propice de mettre leur perfide dessein à exécution. Ils les aidèrent même à traîner leur charge. S'il faut en croire le témoignage d'Uluksuk, Sinnisiak seul avait [illegible] leur mort. Pressé, cependant, par ce dernier au moment de l'exécution, il a prêté de son propre aveu, le concours indispensable. Si l'on en juge d'après les photographies des deux criminels qui accompagnent le rapport de l'inspecteur, la figure d'Uluksuk indique la faiblesse et [illegible] tandis que celle de Sinnisiak [illegible] l'énergie [illegible]

[illegible] des victimes [illegible] Les Esquimaux [illegible] P. Le Roux [illegible] P. Rouvière [illegible] Le gendarme Wight a fait une visite [illegible] en juin 1916, en compagnie de Kormik et d'un autre Esquimau. Après [illegible] rivière [illegible] cent verges [illegible] aperçurent [illegible] deux [illegible] d'un traîneau que les Esquimaux lui firent voir [illegible] aux prêtres. Elles [illegible] deux poteaux [illegible] se trouvaient [illegible] mâchoire [illegible] humain [illegible] Un des guides [illegible] P. Le Roux [illegible] dernier soupir [illegible] vingt verges plus loin du côté de la rivière. Le gendarme raconte que l'endroit indiqué avait été fouillé par un corps dévoré par des animaux, car il retrouva [illegible] de petits fragments d'os [illegible] de carnassiers. Il recueillit ici et là une [illegible] amovible attachée à une ceinture, trois morceaux d'étoffe détachés d'un pantalon, un morceau de [illegible], un journal de poche portant les marques et les atteintes de la température (la dernière entrée portant la date du 16 ou 17 octobre), des morceaux de littérature française et trois douilles de cartouches vides appartenant à une carabine Winchester no. 44.

Le gendarme exprime dans son rapport, le regret de n'avoir pu [illegible] une fosse à l'endroit de l'agonie du P. Le Roux, "parce qu'il n'avait pas d'instrument pour creuser la terre encore durcie par la gelée. Je marquai l'endroit, ajoute-t-il, au moyen d'une croix de deux pieds de hauteur au pied de laquelle j'installai la lisse d'un traîneau pour la soutenir."

Ceci fait, il s'enquit de l'endroit où avait succombé le R. Rouvière. Un de ses guides l'amena à une centaine de verges en haut de la rivière et lui indiqua du doigt "un trou d'assez grandes proportions pratiqué dans la glaise en ajoutant que l'autre prêtre se trouvait au fond de ce trou".

"L'épaisseur de la glace et de la neige, continue le gendarme, étant considérable à cet endroit, je me vis dans l'impossibilité de voir le fond de cette excavation, et, comme je voyais que mes chiens allaient manquer de viande de caribou, dont le pays environnant était absolument dépourvu, je ne pouvais m'installer à demeure à cet endroit pour attendre que la glace fût disparue.

"Là, aussi, je plantai une croix à l'endroit de la sépulture et mis l'autre lisse au pied de cette croix à l'ouest du trou. Quiconque traversera cette partie de la rive de la rivière Coppermine retrouvera facilement l'endroit".

En jetant un coup d'œil sur une carte géographique de l'Ouest canadien, il est facile, à l'aide des indications données ci-dessus, de refaire par la pensée le pénible trajet des missionnaires depuis leur point de départ, la mission du Fort Norman, sur le Mackenzie, à l'Ouest du Grand Lac de l'Ours, jusqu'à l'embouchure de la rivière Coppermine, sur le littoral de l'Océan Arctique, et de noter avec émotion l'endroit [illegible] et qui garde [illegible] leurs restes mortels ce qui a échappé à la dent des fauves. Les rapports officiels estiment à 400 milles la distance du Fort Norman au lac Dease, où les missionnaires avaient construit deux huttes, et à 160 milles celle qui sépare cet endroit de l'embouchure de la rivière Coppermine, jusqu'où ils sont [illegible]. On estime qu'il y a environ 2,000 milles entre Edmonton et [illegible] du Sang.

Entre la base du [illegible] Dease [illegible]

[illegible] Kormik au retour [illegible] guerre qu'il y avait [illegible] Cette [illegible] semble [illegible] ment confirmée par le fait que Kormik partit [illegible] Edmonton, avec sa femme et quelques autres pour aller chercher les effets des victimes et que bientôt il [illegible] à la [illegible] d'Uluksuk.

Les missionnaires avaient accompagné les Esquimaux à la côte vers la fin d'octobre. C'est en revenant vers leur base de la baie Dease qu'ils furent massacrés aux Chutes du Sang (Bloody Falls), sur la rive ouest de la rivière du Cuivre (Coppermine). Le P. Duchaussois, O.M.I., a calculé que les pauvres victimes sont tombées entre le 28 octobre et le 2 novembre 1913. Il a pu déchiffrer la dernière entrée du journal du P. Rouvière retrouvé sur le lieu du [illegible]. Elle est du 20 au 22 octobre au plus tard. Elle se [illegible] comme suit: "Arrivés à l'embouchure de la rivière du Cuivre. Plusieurs familles esquimaudes déjà parties. *Dés achantemem* de la part des Esquimaux. Nous sommes menacés de famine. Aussi nous ne savons que faire." Le mot *dés [illegible]* était souligné. [illegible] impressions qu'ils avaient eues jusque-là de leurs rapports avec les indigènes, comme en témoignent leurs lettres, étaient [illegible] inoubliées devant les menaces de [illegible]

(1) Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-ouest. 1916.

et le littoral, à peu près à mi-distance, les missionnaires avaient un autre établissement, dont l'inspecteur La Nauze raconte l'histoire comme suit: "Le 28 septembre 1915, nous avons traversé le lac Rouvière (1) sur la glace qui était claire et glissante. C'est M. C. M. Douglas, l'auteur de *Lands Forlorn*, qui a donné le nom de Rouvière à ce lac en l'honneur du Rév. Père Rouvière qui avait établi une mission à cet endroit en 1911. C'est une vaste pièce d'eau d'environ quatre milles de long et [illegible] de large, qui ressemble à deux lacs à cause d'un banc de sable qui le traverse au milieu, entre deux endroits distants d'environ un quart de mille. Cela ressemble à un pont naturel. Le banc a six pieds de large. Il est possible que les [illegible] eaux le recouvrent, mais c'est un phénomène étrange.

"La cabane des prêtres est construite dans un petit bouquet d'épinettes sèches à l'extrémité nord-est du lac. A 11 heures a.m. nous sommes arrivés à cette petite cabane à la recherche de laquelle nous étions venus. Tout était en place et il n'y avait pas un signe [illegible] qui pût nous faire [illegible] où étaient les prêtres [illegible]."

Ces lignes sont extraites d'un rapport [illegible] du 17 décembre 1915 [illegible] de la baie Dease, où l'expédition était revenue. L'inspecteur note qu'à ce moment il "a [illegible] le sauvage Harry en arrière avec le P. Frapsauce, qui avait [illegible] retourner." Ce lac Rouvière est au sud-ouest du lac Dis[illegible] [illegible] le nom figure, sur les cartes. La carte jointe au rapport [illegible]. Les Esquimaux l'appellent Imaerinik.

Les gendarmes ont obtenu [illegible] un bon nombre d'objets ayant appartenu aux missionnaires. Le brigadier Bruce trouva dans une cache d'un nommé Ulukšak—que l'expédition arctique canadienne avait vu affublé d'une soutane de prêtre au printemps de [illegible] la soutane marquée "Rév. P. Rouvière" au crayon indélébile [illegible] du col, un capot, [illegible], une bible catholique en [illegible] avec gravures en couleurs, une plaque de communion catholique, probablement une pierre d'autel. Une autre boite contenait des boites en ferblanc vides, des [illegible] et des chapelets. Il emporta la soutane et la pierre d'autel et laissa le reste dans l'état où il l'avait trouvé.

Cette première découverte était [illegible] 9 septembre 1915. Les 28 et 29 octobre suivants M. Bruce visita la hutte de glace du fameux Kormik, sur une île du golfe du Couronnement (Coronation Gulf). Cet homme avait en sa possession un bréviaire et plusieurs vieux carnets, portant en notes quelques mots esquimaux avec leurs équivalents français. Il avait aussi deux chromos, l'un représentant Notre Seigneur et l'autre la Vierge Marie.

Comme Uluksuk se trouvait dans le même village, le brigadier visita sa tente de peau de chevreuil. Il y vit un crucifix d'Oblat encore attaché à la corde qui le suspend au cou et deux chapelets, un d'ébène et un autre d'albâtre. Cet Uluksuk est un des sorciers de la tribu. Par l'entremise d'un M. [illegible], ethnologiste, il échangea pour deux boites de cartouches le crucifix et les chapelets. Il obtint plus tard, moyennant une autre boite de cartouches, la bible qu'il avait vue dans la cache et le bréviaire du P. Le Roux.

Interrogé sur la provenance de ces objets, leurs possesseurs et les autres personnes répondaient invariablement que c'étaient des dons des blancs. Le 24 mars 1916, le brigadier Bruce échangea avec Kormik pour 6 boîtes de cartouches les objets suivants: 2 mouchoirs blancs initiafés: G. R., 1 bréviaire, 1 livre de prières en latin, 1 petit crucifix, 2 glands, 2 surplis, 2 amicts, 1 nappe de communion, 1 nappe d'autel, 1 missel, 1 chasuble et 1 étole. Kormik disait avoir échangé ces objets pour des peaux.

Plusieurs de ces objets ont été produits au procès. Ils ont été remis à Mgr Breynat. Le P. Frapsauce a aussi rapporté diverses choses ayant appartenu aux victimes.

Les policiers cherchèrent en vain tout l'hiver à obtenir des renseignements sur les prêtres. Toutes leurs questions n'aboutissaient à rien. Ce ne fut que le 7 mai, au soir, que le mystère leur fut longuement dévoilé dans un endroit perdu de la côte, au pied du cap Lambert, dans le détroit Dolphin et Union, par un homme appelé Nachim et sa femme Kanneak, qui connaissaient Havinik, l'interprète de l'expédition. Comme nous l'avons dit plus haut, Uluksuk fut arrêté le 15 mai et Sinnisiak le 23. L'expédition arctique canadienne, alors dans ces parages, mit à la disposition de l'inspecteur La Nauze le steamer *Alaska*; celui-ci y embarqua les prisonniers pour les diriger sur l'île Herschel. De là ils furent conduits à travers le Mackenzie et l'Athabaska jusqu'à Edmonton, où ils arrivèrent le 9 août. C'est dans cette ville que leur procès devait s'instruire.

* * *

L'arrivée de ces étranges prisonniers au milieu de la civilisation excita la curiosité et un sentiment de sympathie très prononcé, suscitée surtout par la presse et certaines sectes protestantes. On commença par faire le procès de Sinnisiak pour meurtre du P. Rouvière sous la présidence du juge en chef de l'Alberta, l'honorable M. Harvey. Deux avocats éminents dirigèrent l'un la poursuite et l'autre la défense. Bien que le meurtre eût été avoué par l'accusé et que, selon la remarque du juge dans sa revue de la cause, il n'y eût aucune preuve que le P. Rouvière eût jamais menacé son assassin, le jury n'en déclara pas moins Sinnisiak *non coupable*. Ce verdict, rendu le 17 août, après une heure de délibération, n'était rien moins qu'étonnant et même contraire aux faits produits au cours du procès.

Le 20 août, le procureur de la couronne demanda au président du tribunal de transférer la venue du second procès dans une autre [illegible], alléguant "qu'à cause des préjugés fort répandus dans la ville d'Edmonton contre la poursuite judiciaire des inculpés, et de ce qu'on alléguait ou de la rumeur que l'on répandait, au sujet de la conduite des prêtres que ces individus étaient accusés d'avoir assassinés, et à cause du sentiment de sympathie fort répandu parmi les habitants de la ville, sentiment auquel avaient donné naissance des personnes intéressées en la matière, il estimait qu'il était impossible de faire un procès équitable des dits prisonniers accusés de meurtre ou de l'un et de l'autre, dans la ville ou le voisinage de la ville d'Edmonton."

Après avoir entendu les arguments en faveur et à l'encontre de la demande, l'honorable juge en chef transféra la venue du second procès à Calgary et donna instruction au shérif de cette ville de dresser une nouvelle liste de jurés.

Dans ce second procès Sinnisiak et Uluksuk furent conjointement accusés du meurtre du P. Le Roux. Le 24 août, après audition de la cause et quarante-cinq minutes de délibération, le jury déclara les deux Esquimaux *coupables* et les recommanda à la clémence de la manière la plus instante.

Le président du tribunal fit connaître le verdict aux prisonniers par le moyen de l'interprète et il annonça qu'il prononcerait la sentence à Edmonton dans un bref délai. Dans l'intervalle l'honorable juge et l'avocat de la couronne se mirent en relations avec l'honorable ministre de la Justice à Ottawa et obtinrent que la peine de mort fût commuée en emprisonnement à vie. L'exécution de la sentence de mort avait été fixée au 15 octobre. Les deux meurtriers ont quitté Edmonton au commencement de septembre, sous la garde de la police, à destination du Fort Résolution, où ils commenceront à subir leur terme d'emprisonnement.

Deux lettres récentes reçues par Mgr Breynat révèlent ce que les Esquimaux pensent de ces deux cannibales que tant de gens à Edmonton ont fêtés comme des héros. L'une est écrite par le capitaine Klenberg, le premier blanc qui ait visité cette tribu et qui réside depuis onze ans à la rivière Coppermine. Il dit que les indigènes redoutent leur retour, à cause des troubles qui ne manqueront pas de surgir entre leurs amis et ceux qui les ont livrés à la police. Il ajoute que Sinnisiak est très méchant, tandis qu'Uluksuk ne l'est pas autant.

L'autre lettre est d'un capitaine marchand très connu de la côte arctique, M. Joseph Bernard. Il exprime les mêmes craintes que le précédent. Il dit que les indigènes, au milieu desquels il a vécu plusieurs années, sont divisés en deux classes: ceux du type de Sinnisiak et les bons. Ces derniers ne veulent pas que les meurtriers retournent pour éviter des difficultés entre les deux groupes. Il déclare que s'ils retournent, la vie des quelques blancs qui habitent la région et celle des bons sauvages qui les aident, sera en grand danger. Il parle d'une manière spéciale d'Uluksuk qu'il connaît depuis six ans et qui lui a rendu de précieux services, mais il ajoute qu'il est facile à influencer et homme à tout faire ce qui lui est dit de faire. Il conclut en suggérant que, pour la paix et le bien général, les criminels soient tenus au loin pendant plusieurs années.

* * *

Les noms de ces deux martyrs du zèle apostolique le plus pur ajoutent de nouveaux fleurons à la couronne déjà si glorieuse qui orne le front de la Congrégation des Oblats de l'Ouest canadien et particulièrement des lointaines missions du Mackenzie. Quelque regrettable que soit la mort de ces généreux apôtres, qui avaient déjà su gagner l'estime et l'affection des Esquimaux, comme on peut le constater par les éloges et les regrets exprimés dans la plupart des dépositions recueillies sur leur champ d'apostolat, il convient de rappeler la grande loi de la conversion des peuples, *non fit redemptio sine effusione sanguinis*. Puisse leur sang féconder la semence évangélique qu'ils ont déposée dans ces terres arides et glacées et puissent les généreux frères, qui se préparent à aller continuer leur œuvre, en recueillir des fruits abondants!

(1) Il est regrettable que tout le long du rapport le nom du sa dernière lettre et qu'on ait écrit Rouvier.

Les journaux des tranchées

Les soldats des tranchées ont leurs journaux. La liste ne comprend pas moins de 159 titres. Quelques-uns sont curieux. Voici l'*Antiseptique*: "médical, littéraire, humoristique, paraît à l'improviste, où, quand et comme nous pouvons". Voici le *Cri de guerre*, "le plus ancien cri du monde, officiel, humoristique, littéraire, intermittent. Direction: celle de l'ennemi. Administration: rue de la Victoire." Voici l'*Echo des Guitounes*, "revue politique et économique (distribuée gratuitement), fantaisiste et intermittente. Le seul des grands *intermittents* du front possédant un appareil frigorifique spécial lui permettant de fournir en toutes saisons des nouvelles fraîches; le seul également qui publie des nouvelles ayant transpiré avant de courir". Voici l'*Indiscret*, "seul quotidien hebdomadaire". Voici le *Tuyau de la Roulante*. "Ce journal ne peut être crié dans les postes d'écoute".

La nouvelle taxe sur les liqueurs aux Etats-Unis a porté, paraît-il, le prix du whisky à $7 le gallon. Les piliers d'estaminet ne sont pas contents.

Mort du R. P. Duvic, O.M.I

Le R. P. Jean Duvic, O.M.I., est mort mardi matin le 23 octobre au Scolasticat St Joseph d'Ottawa où il était de résidence depuis 30 ans.

Cette nouvelle cause un deuil profond chez tous les Oblats et, dans tous les milieux ecclésiastiques où le bon P. Duvic était connu et vénéré comme un saint.

Il était le type achevé du directeur de séminaire et du formateur d'âmes sacerdotales, fonction, du reste, qu'il eut le bonheur de remplir à peu près pendant toutes les cinquante années de sa vie religieuse. Au mois de mai dernier, en effet, il célébrait ses noces d'or sacerdotales et deux ans auparavant on avait fêté son cinquantenaire de profession religieuse.

Il est mort dans sa soixante-seizième année, après avoir reçu la veille les derniers sacrements, gardant jusqu'à ses tout derniers instants une lucidité parfaite et un abandon admirable à la volonté divine. Détail bien caractéristique de sa délicatesse: peu de temps avant sa mort, sentant que la fin approchait, il fit écrire au R. P. G. Charlebois, son compagnon et ami de longues années, de ne pas interrompre son voyage dans l'Ouest, malgré toute la consolation qu'il eût éprouvé à le revoir une dernière fois avant de mourir. Quelques instants avant sa mort il se fit lire une prière qu'il avait écrite depuis fort longtemps et dont les sentiments sont admirables. Mgr l'archevêque d'Ottawa qui tenait le saint religieux en très haute estime, daigna venir le visiter dans la soirée qui précéda sa mort, démarche qui toucha grandement le malade.

Homme d'un savoir très étendu dans toutes les sciences ecclésiastiques, et particulièrement en théologie morale, le P. Duvic était [illegible] religieuse [illegible] et un modèle. C'était [illegible], prudent et discret, le pieux et sage directeur d'âmes. Son sens parfait, son tact, sa délicatesse, son dévouement sans limite et surtout la bonté de son cœur le faisaient ressembler à l'apôtre Saint Jean, son patron, et l'ont rendu universellement cher aux générations de prêtres et de religieux qu'il a formés. C'était l'homme et le religieux accompli, d'une vertu admirable, qu'il était seul à ignorer, l'homme de devoir et d'exemple dont toute la vie fut une prédication vivante.

Travailleur sans relâche jusqu'aux derniers jours de sa vie, il composa maints travaux sur des questions de morale, lesquels furent d'un grand prix soit pour ses élèves, ses supérieurs, ou les nombreux consultants religieux et séculiers qui venaient à lui. Il publia diverses brochures dont deux sont particulièrement connues et appréciées: "La législation civile du Canada concernant le mariage et le divorce en regard de la législation ecclésiastique" et "Les fiançailles et le mariage d'après le décret *Ne temere*" dont il venait d'achever une seconde édition toute refondue et restée inédite.

Le P. Duvic était né en Lorraine, à Fenneviller (Meurthe-et-Moiselle) le 8 mai 1842. Il étudia au collège ecclésiastique de Blamont, près de Luneville, puis entra au grand séminaire de Nancy, en 1862, et au noviciat des Oblats de la même ville en 1864. Il fut ordonné prêtre au scolasticat d'Autun le 30 mai 1867 et, la même année, il fut appelé au professorat au grand séminaire de Frejus où il passa sept ans. Chargé ensuite d'une œuvre de jeunesse à Marseille pendant trois ans, il fut plus tard supérieur du juniorat de N.-D. des Lumières, près d'Avignon. En 1882 on lui confia l'enseignement de la théologie morale au Scolasticat d'Inchicore, en Irlande, et en 1887, il passait au Canada pour y continuer ce même enseignement au Scolasticat d'Ottawa, dont il fut supérieur durant treize années.

En 1906, le Père Duvic entreprit un voyage pour les œuvres de la congrégation, en Europe et revint atteint d'une maladie qui faillit l'emporter. Il connut une longue et dépérissante convalescence, et ses supérieurs lui enlevèrent le fardeau du supériorat du Scolasticat, pour le confier au R. P. Guillaume Charlebois, le dévoué provincial actuel de la congrégation dans la province du Canada. Et le Père Duvic poursuivit son humble carrière, se faisant le bras droit de son successeur, comme il l'avait été de son prédécesseur, le Père J. Mangin, premier supérieur du Scolasticat d'Ottawa.

Depuis trois mois sa santé commençait à décliner au point d'inspirer des craintes. La maladie vient de l'emporter au poste même, où depuis trente ans, il consacrait sa vie à la formation religieuse et sacerdotale de nombreux missionnaires qui garderont toujours de lui un souvenir impérissable.

La Religion en Angleterre

L'inauguration d'un Calvaire avait lieu à Londres, il y a quelques semaines, à laquelle on a pu voir figurer officiellement le Maire et ses deux prédécesseurs à la haute magistrature de la Cité.

Une compagnie des soldats qui gardent Londres s'y rend avec ordre, pour augmenter l'éclat de l'acte grandiose qu'est toute acte d'adoration. La musique du bataillon est là. Et le lord maire de Londres, un catholique, cette année, Sir William Dun, son prédécesseur, Sir John Knill, également catholique, ainsi que le maire du bourg de Lewisham, auquel appartient la paroisse; ce dernier anglican, ont voulu ajouter à ces hommages celui de l'autorité officielle d'hommes élus par leurs concitoyens, revêtus à cet effet de leurs antiques et éclatants costumes. Le R. P. François prononce les prières de consécration et de bénédiction. Le R. P. Benoît, également religieux des Augustins de l'Assomption, rend hommage à Celui dont l'image protège désormais la rue, en rappelant les paroles de saint Paul: "Nous allons exposer aux regards de tous l'image du Christ, et du Christ crucifié, qui a donné sa vie pour sauver le monde; comme ces hommes dont on honore ici la mémoire ont offert la leur sauver leur pays et le nôtre avec la civilisation chrétienne, ce sera une consolation pour ceux qu'ils ont laissés ici-bas et qui ont prié ici pour honorer leur mémoire et pour obtenir le repos de leurs âmes".

Le lord-maire prend la parole et, s'adressant à la foule, il insiste sur l'exemple que donne la vue du plus grand des sacrifices à ceux qui souffrent, et en particulier aux mères; il remercie les religieux français dont il connaît le zèle et le succès, comme il connaît l'affection que leur montrent tous ceux qui les connaissent.

C'est le lord-maire qui enleva le voile qui couvrait le Calvaire. Enfin la cérémonie se termina par le salut du Très Saint Sacrement à l'intérieur de l'église. Et le lord-maire, avant de partir, se rendit au presbytère, où il fut reçu par les Pères de l'Assomption. Que dirait un spectateur venu de France voyant, en pays protestant, une compagnie de soldats présentant les armes au Calvaire bénit, en présence des autorités officielles? Quels doux souvenirs pour un vieillard, quel étonnement chez un jeune homme!

Une invention pour les aviateurs

L'aviation américaine va posséder une grande supériorité sur l'aviation allemande, par suite d'une nouvelle invention qui permet la respiration artificielle à plus de 10,000 mètres de hauteur.

Le plus grand secret est gardé sur cette invention, appelée "Liberty Oxygen", qui sera réservée aux aviations américaine et alliées.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ARBORFIELD, Sask.

—Le feu a détruit les meules de foin ainsi que toutes les gerbes de blé et d'avoine de M. Pierre Beaulieu. Pour comble d'infortune, ce jeune *bachelor* vient de perdre encore son unique cheval, une belle pouliche du printemps. Un seul espoir lui reste: aller finir ses jours dans les tranchées!...

—Le feu a détruit aussi une cinquantaine de "voyages" de foin chez M. Gaspard Ladouceur, à Tisdale.

Un jeune homme, nouvellement [illegible] arrivé de l'Ouest [illegible] c'est M. Joseph [illegible] dont les [illegible] Arborfield depuis [illegible]

—Des [illegible] [illegible] Pour l'hiver [illegible] [illegible]

DOLLARD, Sask.

[illegible] la paroisse de [illegible] Dollard [illegible] très grand [illegible] pour présenter [illegible] M. Fort[illegible] à l'occasion de son départ.

M. John [illegible] adresse à notre [illegible] de tous les paroissiens [illegible] avocat, dans un [illegible] Dollard [illegible]

[illegible]

GRAVELBOURG, Sask.

—Les Directeurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste [illegible]

[illegible]

—M. Alphonse Dozois, qui avait quitté Gravelbourg pour aller s'installer à Cadillac, nous est revenu et a décidé de se fixer définitivement parmi nous. Ce n'était pas sans peine que ses nombreux amis l'avaient vu s'éloigner de notre localité qu'il habitait depuis de nombreuses années. Heureusement l'air si peu français de Cadillac lui a fait regretter le voisinage sympathique de ses compatriotes de la "capitale française" de la Province.

—Comme par les années passées, un certain nombre de terres ont été achetées par nos compatriotes de l'Est. "Emparons-nous du sol", voilà la devise dont la mise en pratique sauvera la race.

MONTMARTRE, Sask.

—Dimanche, 21 octobre, nous avions la visite de M. l'abbé Vandamme, prêtre belge. Ce bon Père venait nous donner une conférence, avec représentation de vues de la Belgique souffrante.

Le montant de la collecte a été de $138.00 ce qui dépassa de beaucoup l'attente vu la faible assistance: la mauvaise température ayant forcé nombre de personnes éloignées à rester au foyer.

—Mme C. Dozois, depuis quelque temps souffrante est actuellement à suivre un traitement à St. Boniface. Tous lui souhaitent un heureux rétablissement et un prompt retour.

—Après un séjour de quelques semaines parmi nous M. Thos. Maithot est retourné dans sa famille à Fortierville, P. Q.

—M. R. Bilodeau, plombier, a obtenu deux contrats pour installation de fournaises à l'eau chaude, chez M. R. Seitz et M. Guy.

—M. Mme D. Tousignant sont partis pour Big River mardi dernier.

ECHOS D'EDMONTON

—Depuis plusieurs semaines les "échos" étaient silencieux, mais la bise revêtue de son blanc manteau est venue les éveiller et les porter comme sur des ailes [illegible] bureaux du *Patriote*.

Edmonton [illegible] ses premières [illegible] mais grâce [illegible] nombreuses journées ensoleillées, [illegible] placé en sûreté les [illegible] de nos jardins.

A propos d'automne, voici que notre concitoyen, M. P. Trudel, le populaire marchand de fourrures, vient de [illegible] quelque chose d'épatant: c'est [illegible] une cargaison de [illegible] peaux de moutons [illegible] aux prévoyants. Cette [illegible] arrivée en très bon état [illegible] d'Archangel et [illegible]

[illegible]

[illegible] pour le [illegible] anniversaire de l'ouverture du Scolasticat [illegible] cette importante maison d'éducation [illegible] rencontrer les [illegible] de ses anciens confrères et élèves d'Ottawa.

Le Révérend P. Auclair, O.M.I., directeur du *Patriote*, fut aussi l'hôte du Rév. P. Grandin et du Scolasticat.

Ecoles fermes-modèles.—Le directeur des fermes expérimentales en Alberta (de Olds, de Vermillon et de Claresholmes) se sont réunis la semaine dernière à Olds. Plusieurs de nos Edmontoniens y ont pris part, entre autres l'honorable D. Marshal, le Dr. Tory et M. A. Craig, député-ministre. C'est le Dr Tory qui est le président de l'association qui régit les fermes modèles. Il nous apprend que l'oeuvre de ces fermes fait un bien immense aux nombreux jeunes gens qui veulent devenir de sérieux cultivateurs. A cette dernière convention les directeurs se sont occupés surtout de l'outillage et du bien-être matériel de leurs apprentis.

MARCELIN, Sask.

L'hiver! l'hiver! six pouces de neige depuis le 25 octobre, beaux chemins d'hiver, pas froid. C'est un peu de bonne heure tout de même. L'hivernement sera long. Nos gens remisent avec chagrin leurs aimables autos. Quelle splendide saison que celle de 1917 pour ces fines quatre roues quand on pense que dans ce district-ci il n'est pas tombé plus d'un pouce d'eau de tout l'été.

—Le 30, mardi soir, assemblée des gens de la paroisse convoquée par l'exécutif du Club libéral. Nos gens sont solides pour Laurier et le plébiscite sur la loi de conscription et ne voteront que pour un candidat qui défendra ouvertement ce programme. Les tergiversations d'un Millar ne disent rien qui vaille.

—Nous avons lu une intéressante correspondance de Richard, dans le dernier numéro du *Patriote* et espérons que nous aurons le plaisir d'en voir d'autres sans compter l'honneur qu'il fait à notre "petit boulanger" de Marcelin en le citant comme ex-champion "middleweights" des commerçants de farine. Est-on bien sûr que M. Fournier a perdu sa ceinture de champion? Ce serait le cas si le petit boulanger n'était pas un homme de progrès et ne cherchait que ses intérêts. Mais loin de là, voyant l'encouragement que lui donnent les cultivateurs il brise les records toutes les semaines et se compte bon premier en vendant sa 1ère qualité de farine pour $5.65, sa 2ème qualité de farine pour $5.45, son gru pour $1.75, qu'en pense notre ami de Richard? et c'est le prix à Marcelin depuis le 15 octobre.

—Mme Langlois est de retour de Québec accompagnée d'une de ses soeurs. La promenade a été agréable et bien vite passée.

Le 28 courant M. Paul Verrault faisait baptiser son aîné enfant Marie-Berthe-Euphémie. Parrain et marraine [illegible] et Euphémie Wetter.

—Deux de nos gars se marieront bientôt, un dans la paroisse, l'autre ira chercher sa future à Bellevue, dit-on.

SHELL RIVER, Sask.

Notre paroisse tiendra ses soirées de bazar les dimanches [illegible] et 18 novembre. Nous invitons tous nos petits cousins et nos charmantes cousines des environs à venir nous honorer et nous [illegible]

[illegible] milles canadiennes. La soirée des paniers sera le 11 novembre et la soirée des candidates le 18. Il y aura un beau panier pour tous. Venez choisir le vôtre. Des mains habiles l'ont préparé avec soin.

Vous serez tous les bienvenus.

Les règlements du service militaire et les nombreuses pénalités qu'ils comportent

Le conseil du service militaire vient d'expédier aux juges des tribunaux de conscription des règlements qu'ils devront appliquer. Il y a 97 clauses différentes. Ces règlements établissent toute espèce d'amende dont pourront être frappés ceux qui désobéiront à la loi: ainsi pour refus de se présenter à l'examen médical, emprisonnement de 3 mois, au plus, et amende de $25 à $200; pour tentative de corruption d'un membre quelconque du tribunal ou d'un médecin militaire, emprisonnement de 1 à 5 ans: pour collusion entre patron et employé, afin de faire exempter celui-ci de la conscription, amende de $100 à $1,000 et emprisonnement n'excédant pas 6 mois: pour emploi de conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel, amende de $50 à $500; pour négligence par le patron de rapporter ceux de ses employés qui [illegible] à la loi, amende de $50 à $100 et emprisonnement de 3 mois.

Un officier ou un sous-officier peut arrêter de même que [illegible] porte quel homme de police tout homme qu'il croit être conscrit de première classe, s'il croit que celui-ci s'est dérobé à son devoir ou si celui-ci lui répond d'une façon qu'il a lieu de croire fausse: il peut retenir l'homme et le traduire devant un juge de paix, pour que la loi suive son cours.

Encore une démission de ministère en France

Le cabinet Painlevé n'a pas tenu longtemps. Le voilà par terre. Malgré le vote de confiance de 288 à 137 M. Painlevé a donné sa démission que le président de la République a cependant refusé d'accepter. Entre temps M. Barthou avait remplacé M. Ribot aux Affaires Etrangères. Il est question maintenant du retour de Briand. Le malheur est que la France tourne toujours dans le même cercle vicieux de politiciens sectaires qui sont indignes de la conduire.

Le sacre de Mgr Bunoz à Vancouver

Le sacre de S. G. Mgr Emile Bunoz, O.M.I., vicaire apostolique du Yukon et de Prince Rupert, et évêque titulaire de *Tentyris in partibus infidelium* a eu lieu jeudi le 18 octobre, à l'église du St. Rosaire, de Vancouver, comme il avait été annoncé.

Le prélat consécrateur fut S. G. Mgr Casey, archevêque de Vancouver, assisté de Mgr Legal et de Mgr Breynat. Au choeur étaient présents Mgr Mathieu, archevêque de Régina, Mgr Christie, archevêque de Portland, Oregon, Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, Mgr O'Dea, évêque de Seattle, Mgr McNally, de Calgary, Mgr McDonald, de Victoria, Mgr [illegible], vicaire apostolique de l'[illegible].

Le sermon de [illegible] donné par Mgr Christie, archevêque de Portland qui expliqua les cérémonies de la consécration épiscopale et fit ressortir la dignité et les grandes responsabilités de l'épiscopat.

Le soir un banquet fut servi à l'hôtel Vancouver. Il y eut des discours par la plupart des évêques. L'un des plus remarquables, et qui était tout à fait de circonstance, fut celui de Mgr Mathieu qui fit ressortir l'oeuvre des missionnaires français en général, et des Oblats en particulier dans l'évangélisation de l'Ouest. Mgr O'Dea parla des devoirs du citoyen. Mgr Christie des Alliés. Mgr Sinnott de l'Eglise de l'Ouest. Une adresse fut présenté au nouvel évêque par trois laïques qui rappelèrent le fait que Mgr Bunoz avait exercé le saint ministère au milieu d'eux il y a 26 ans. Mgr Bunoz répondit à l'adresse en termes appropriés et des plus heureux.

Mgr Bunoz continuera à résider à Prince Rupert où il demeure depuis deux ans et qui devient sa ville épiscopale. Il y a dans son vicariat dix Pères Oblats, quinze Soeurs de Ste Anne à l'hôpital de Dawson et cinq Soeurs de St Joseph à Prince Rupert. Il y a aussi des religieuses en charge de diverses écoles indiennes dans le vicariat. Mgr Bunoz est âgé de 53 ans. Il est depuis vingt cinq ans missionnaire: d'abord en Colombie jusqu'en 1900 puis au Yukon. Son extérieur distingué et ses belles qualités d'intelligence et de coeur lui ont conquis partout le respect l'estime et l'affection. Longue et heureuse carrière au nouvel et si méritant évêque de ces lointaines missions.

Un Franco Américain sert d'interprète au général Pershing

M. Xavier A. Delisle, secrétaire particulier du congressman John Jacob Rogers, accepté de la part des autorités militaires à Washington, une commission de lieutenant et il sera attaché à l'état-major du général Pershing, le chef de l'expédition américaine en France. Le lieutenant Delisle agira comme interprète officiel pour l'armée de l'Oncle Sam. Sa connaissance du français lui a valu ce poste. Le lieutenant Delisle a puisé son éducation dans les écoles paroissiales de Lowell.

On parle encore de la paix

Une chose certaine c'est qu'on parle de paix de plus en plus, partout, sous la poussée populaire, et chose remarquable, toutes les propositions faites jusqu'ici suivent dans ses grandes lignes les points de l'appel pour la paix que le Saint-Siège a lancé au 1er d'août dernier. Cela montre que tous ceux qui veulent la paix, doivent en pratique, même s'ils l'insultent en paroles, rendre hommage à la clairvoyance et à la profonde sagesse du Saint-Père.

Les peaux de rats musqués se sont vendues à New-York jusqu'à $1 pour les meilleures. Il y en a eu plus de 600,000 vendues à un encan de fourrures.

On voulait soulever la province de Québec

Desjardins, l'agent fédéral provocateur de troubles à Montréal, est enfin mis en prison

M. Paul Emile Lamarche a fait arrêter le fameux agent fédéral Charles Desjardins sous l'accusation de conspiration avec les bandits Monette, Hanfield et autres.

Voici ce qu'a déclaré un témoin à l'enquête préliminaire. A une assemblée tenue chez Lalumière Desjardins a dit à Monette: "Tu connais Trois-Rivières, tu sais que là-bas, les policiers font aussi le métier de pompiers, alors quelqu'un va y aller. Sonnez une alarme et d'autres voleront la banque, le chemin est beau, dans trois heures on est revenu à Montréal". Puis mettant le revolver sur la table, Desjardins a dit: le premier qui parle on va le tuer. Desjardins a ajouté de plus qu'aux Trois Rivières on pourrait acheter le gardien de l'arsenal avec une somme de $25. Desjardins prétendait, d'ailleurs, avoir plusieurs amis influents. Seul Hanfield a dit qu'il acceptait de se rendre aux Trois-Rivières. Un autre jour Desjardins lui a offert de l'argent pour faire sauter une usine de munitions, il n'a pas précisé quelle usine, mais il a ajouté qu'il saurait récompenser celui qui ferait le coup. Desjardins a ajouté que dans l'est de Montréal il y avait des usines faciles à faire sauter. Un autre jour le témoin a eu connaissance d'un chèque de $25 que Desjardins a remis à Lalumière, puis $1.00, ajoutant que si les 600 membres faisaient comme lui, on aurait de l'argent pour se procurer des munitions. Ces munitions étaient pour se défendre contre la conscription.

N'est-ce pas que c'est édifiant tout cela de la part d'un agent du gouvernement fédéral? La presse anglaise et ministérielle fait le silence là-dessus.

La cause s'est instruite en présence d'une foule de personnes qui ne se sont pas gênées de manifester leurs marques d'approbation à plusieurs reprises différentes, entre autres lorsque le témoin Giroux vint jurer que les dépenses de "T[illegible] Noir" Desjardins étaient payées par le gouvernement. Me P. E. Lamarche a immédiatement cessé son interrogatoire, lorsque Giroux eut fait cette déclaration, et les auditeurs d'applaudir, malgré les huissiers qui voulaient sauvegarder le décorum.

Le juge Lanctôt, se basant sur la preuve accablante faite contre l'inculpé, a ordonné le retrait du cautionnement et a envoyé Desjardins en prison en attendant son procès. Le juge a dit que la preuve était très forte contre l'inculpé et qui plus est, il semble qu'il a été payé par le gouvernement pour agir. Dans les circonstances, il ne serait pas juste de laisser Desjardins en liberté lorsque deux de ses victimes qu'il a poussées au crime sont en prison.

Encore une bonne de notre contrôleur des vivres: il défend maintenant de vendre des céréales, telles que les paillettes de blé (corn flakes) le blé diamanté (shredded wheat) etc., autrement qu'en sac de 20 livres. C'est pour ménager [illegible] paraît-il sur les frais d'emballage.

Les prisonniers allemands du cinéma

L'audace et l'absence de scrupules des compagnies fabricantes de pellicules sont déjà [illegible] N'a-t-on pas vu, en plein [illegible] rue des Remparts, un [illegible] "authentique" de prisonniers allemands posant devant l'appareil. On avait mobilisé une bande de sans-travail et de [illegible] figures haves et [illegible] On avait affublé tout ce monde-là de casques [illegible] coton jaune) et [illegible] visières, et il était vraiment [illegible] de voir le régisseur [illegible] rants leur hurler [illegible] slang yankee. "Do [illegible] le plus "bum" que [illegible] Plus que ça!... [illegible] pas mal!" Et ce [illegible] authentique [illegible] qu'accueillera [illegible] bordées de sifflets [illegible] des cinémas.

—*Le Progrès* [illegible]

Les Allemands [illegible]

Les Orangistes voudraient couper la province de Québec par morceaux

L'autre semaine, un brave orangiste de Prescott exposait à la *Sentinel* que, pour avoir la paix, le Canada anglais devrait morceler le Québec et en distribuer les morceaux entre le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Il s'imaginait de la sorte donner une solution à la question française en Amérique.

Le *Star* de Toronto, dont l'amour envers les Canadiens français est plutot platonique, écrivait peu de temps plus tard, à propos de cet [illegible] la boutade suivante [illegible] du tout:

"C'est un magnifique projet que [illegible] du Québec! Mais [illegible] désavantage, disons [illegible] laisser encore les Canadiens [illegible] en vie, sur la surface [illegible] continueraient [illegible] par suite de leur [illegible] d'avoir de nombreux [illegible].

Les [illegible] d'Etat qui [illegible] projet de la *Sentinel* [illegible] problème [illegible] de la conduite des Canadiens [illegible] dans leur [illegible]. La présence de [illegible] nouveaux députés canadiens [illegible] dans les législatures du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pourrait causer de nouvelles alarmes. Mais il est vrai que, pour empêcher cela, la ressource resterait de défranciser tous les Canadiens français, et ce serait chose facile. Le dernier parlement du Canada qui vient de claquer, l'a prouvé.

"Si le problème canadien français est difficile, il faut en blâmer la nature. C'est elle qui découpe capricieusement et de toutes sortes de façons irrégulières les feuilles des arbres de nos forêts, au lieu de les tailler en ronds, en trapèzes, en quadrilatères de forme régulière, en triangles équilatéraux. Ainsi les hommes sont différents de forme, de couleur, de grandeur, de race, de langue, de religion et refusent obstinément d'être en tous points uniformes!"

Parions toutefois que *Planet Jr.*, l'inventeur orangiste du partage du Québec, n'a pas saisi la fine ironie de ces lignes, s'il les a lues. On comprend qu'un bonhomme qui n'a d'autre lecture que celle du *Telegram* de la *Sentinel* et peut-être aussi du *Montreal Weekly Star* n'ait vu que du gros dans tout ça!

"Le devoir d'une minorité, c'est de se défendre"

Le R. P. Hudon, S.J., ancien [illegible] collège d'Edmonton a [illegible] jour une conférence [illegible] Catholique de Montréal, sur le devoir des minorités.

"Nous sommes une minorité, [illegible] un fait, mais un fait qui ne date pas d'hier et qui n'implique nécessairement aucune conséquence de mort. Le devoir d'une minorité, c'est de se défendre. [illegible] qui se défendent, [illegible] persévérance et [illegible] toujours par [illegible] résultats. [illegible] pays, notre [illegible] démontrent [illegible] Il faut se défendre, et [illegible] Contre ceux, forcément, qui cherchent, plus ou moins [illegible] à nous [illegible] ou à nous diminuer".

De ceux-là, chez nous, le P. Hudon fait le relevé sans colère, avec un évident souci des nuances, laissant à ses auditeurs le soin de préciser l'importance des diverses catégories d'adversaires: fanatiques conscients, simples égoïstes, frères de sang ou de religion égarés par l'ignorance, etc.

Où se défendre? Partout où l'on nous attaque, et chez nous d'abord. Car le P. Hudon ne cherche point à s'illusionner, il n'entend point illusionner ses compatriotes sur leurs propres défauts: apathie, esprit de critique excessive, esprit de parti qui fausse les perspectives, et il leur recommande de faire valoir leurs revendications avec méthode, sans vaines colères, sans tapage.

Le monsieur de l'Ontario qui donne l'exemple de patriotisme !

Le *Devoir* [illegible] cas d'un certain employé [illegible] du ministère de la M[illegible] "C'est un homme assez [illegible] qui n'a pas manqué une seule [illegible] depuis trois ans, d'accuser les Canadiens-français d'être des lâches, la province de Québec d'être déloyale et de se soustraire à son devoir.

Or, il arrive que ce monsieur, est le père d'un fils qui est commis-voyageur dans les parapluies. C'est un garçon très bien bâti, solide comme le nouveau pont de Québec, élevé dans les sentiments du plus pur loyalisme envers l'Angleterre et dans la haine la plus invétérée contre tout ce qu'il y a de français au Canada.

Il était donc juste de s'attendre que ce père impérialiste, dès le premier jour après la proclamation, allait mettre sa main sur l'épaule gauche de son rejeton et lui tenir à peu près ce langage: "Mon fils, l'Angleterre a besoin de ton bras. Les Canadiens français sont des traîtres et des lâches, qui ne veulent pas aller se battre et qui vont demander des exemptions. Tu vas, de ce pas, aller te présenter et donner l'exemple du patriotisme, afin qu'on ne puisse pas dire que je ne suis pas plus sincère que ces "d...d" Frenchmen". Je sais que tu es bien précieux à ton patron, mais les parapluies se vendront bien sans toi... quand il pleuvra".

Malheureusement, ce n'est pas ce qui est arrivé. Le commis-voyageur a été se faire examiner par des médecins et on a déclaré que ce jeune homme était impropre au service militaire, à cause du "kidney trouble", tout comme si la farce qu'est l'examen militaire que l'on fait subir aux conscrits, pouvait déterminer qu'un homme souffre des rognons.

Et le monsieur du département de la Milice, se frotte les mains et continue de dire que les Canadiens-français sont des lâches et des traîtres.

Soldat canadien tué pendant qu'il chantait pour égayer ses camarades

Le R. P. Labonté, O.M.I., aumônier canadien en France, écrivant à Mme J.-B. Lavoie, de Montréal, lui raconte que son fils, du 14e Bataillon a été tué par un éclat d'obus au moment où réparant une tranchée, il chantait pour égayer ses compagnons, un refrain d'une vieille chanson canadienne.

Les colonies anglaises seront consultées pour la paix

Répondant à une question du député Hunt à la chambre des communes anglaise, M. Bonar Law a assuré que le gouvernement n'entamerait pas les négociations de paix sans consulter les colonies.

Le R. P. Leduc est mourant

Le R. P. H. Leduc, O.M.I., vicaire général d'Edmonton et l'un des vétérans missionnaires de l'Ouest, est mourant. Il souffre depuis assez longtemps d'une pénible maladie de cœur. Les crises fréquentes deviennent de plus en plus dangereuses. Le R. P. Leduc a été administré et bien qu'il conserve encore de la vigueur et sa gaieté habituelle on craint sérieusement qu'il vienne à passer d'un moment à l'autre.

Sam Hughes traite les prêtres français de pro-allemands

Dans une entrevue que Sam Hughes a donné dans son ancien journal à Lindsay, on retrouve encore sa phobie et sa haine du prêtre français. Dans sa conversation il revient à plusieurs reprises sur un "nid de prêtres français" qu'il accuse de sympathies allemandes.

"Ici, de pareilles assertions, remarque le *Devoir*, ne peuvent provoquer qu'un mouvement de profond dégoût, auquel se mêlera une certaine curiosité: on se demandera si l'individu qui parle ainsi est un simple maniaque ou un calomniateur conscient. Nous connaissons les prêtres et les religieux français que la persécution a jetés sur nos rives. Nous savons qu'ils y ont apporté l'amour passionné de leur patrie. Il en est peut-être même que cet amour, si profondément blessé par la guerre, a empêché de saisir complètement les motifs qui commandent l'attitude générale des Canadiens français. Les traiter de pro-Allemands, prétendre qu'ils ont pu faire ici une propagande antifrançaise et s'associer aux influences germano-allemandes, c'est ne se laisser de choix, dans l'opinion des gens du pays qu'entre le titre d'imbécile et de celui de menteur. Et c'est profaner des tombes sacrées, car ils sont nombreux déjà, les religieux français du Canada qui ont trouvé dans la terre sanglante de leur vieille patrie un définitif refuge."

On augmente les pensions des soldats

Sur recommandation du ministre des finances les pensions militaires sont augmenté de 10 pour cent. Un soldat qui recevait $288 par an recevra $450. On calcule que le gouvernement dépensera cette année sept millions de piastres pour les pensions de guerre.

Nouveaux complots en Irlande

Lloyd George dit que les Allemands, avec l'aide de Bernstorff, ont tramé un autre complot en Irlande. Des conspirateurs allemands et irlandais ont été arrêtés à New-York. Un débat sensationnel a été soulevé à la chambre sur la motion de Redmond condamnant la politique du gouvernement au sujet de l'Irlande. Les Sinn Feiners continuent toujours l'agitation.

Les dommages de la Belgique estimées à un milliard et demi

Quand la reddition des comptes viendra, l'Allemagne devra d'abord faire face à une réclamation d'un milliard et demi. C'est le montant approximatif des dommages causés par l'Allemagne en Belgique. Voici les détails de ce montant:

Contribution de guerre $280,000,000; amendes imposées par les Allemands, $40,000,000; confiscation de machineries jusqu'à janvier 1915, $400,000,000; destruction des sources de richesses économiques $600,000,000.

Cette réclamation ne comprend pas les pertes énormes résultant de la cessation des opérations des industries belges.

M. Blondin en Angleterre

La censure d'Ottawa permet l'annonce de l'arrivée en Angleterre d'un nouveau contingent de troupes canadiennes, parmi lesquelles le 258e bataillon commandé par l'honorable M. P. E. Blondin.

Pour représenter la province de Québec dans le cabinet Borden il ne reste plus que M. Sévigny.

Encore deux espions arrêtés en France

Pierre Lenoir et Geillaume Dessouches ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir commercé avec l'ennemi. Léon Daudet dit que cette affaire est encore plus importante que celle de Bolo Pacha. Ces deux hommes avaient reçu dix millions de francs par la Suisse. Lenoir était attaché au service de la censure.

Incendie d'une usine de munitions à Vaudreuil

Une usine de munitions sur l'île Perrot, près de Vaudreuil, a été détruite par le feu. Les pertes sont de $1,600,000. Une étincelle du moteur électrique a causé l'incendie. Sur les 1,500 employés il n'y a pas eu de pertes de vie.

Vente de terrains d'école

Une vente de sections d'écoles à Windthorst, le 23 octobre, a rapporté $285,927, à Nokomis, $700,261.50 à Young $517,280.05.

Le Dr Clark rentre en scène

Le Dr Clark, de Red Deer, est revenu sur sa décision de quitter la vie politique, maintenant que les affaires lui paraissent aller mieux. Il s'est fait nommer candidat win-the-war.

Ça et là

En Finlande on fait voter les fous; au Canada, par la loi des élections militaires on fera voter des milliers de gens qui n'ont jamais mis le pied au pays. Ce doit être là de la démocratie à la plus haute puissance.

Avant la démocratie, on disait: "Et vous au moins!" note la Justice. Et depuis?... On dit: "Ne crois à rien, mais mourons quand même!"

* * *

"Tant que la révolution et la force n'en auront pas décidé autrement, dit M. l'abbé Groulx [illegible] de ces arriérés qui considèrent le Canada comme leur pays."

La nièce de Sam Hughes doit parcourir l'Ouest et parler en faveur du projet de former un parti ouvrier. Le "bluff" et l'excentricité sont bien dans les traditions de la famille.

On dit que c'est sir John Simon, l'avocat éminent qui plaida la cause des Canadiens français de l'Ontario devant le Conseil privé, qui rédigera le traité de paix. Il connaît parfaitement le français. La Pall Mall Gazette *annonce que d'après la rumeur, sir John Simon consacrera son habileté et ses talents à la coordination des conditions qui seront imposées aux puissances centrales lorsque le temps en sera venu.*

* * *

Les hôteliers ont dépensé $40,000 pour faire la campagne contre la prohibition à Québec. C'est le cas de dire que la campagne de leur côté ne s'est pas faite avec des prières!

Sur les 27,000 hommes cantonnés au camp Bartlett, à Westfield, Mass., avant le départ de trois régiments pour la France, 11,000 étaient des Franco-Américains.

Voilà qui en dit long sur le patriotisme et la loyauté de nos gens qui ne sont pas malmenés là-bas comme ici par le stupide fanatisme anglo-boche.

* * *

Par proclamation du président Wilson au peuple américain, dimanche dernier 28 octobre avait été choisi comme jour de prières pour le succès des armées américaines.

Les recettes nettes de tous les fournisseurs de guerre aux Etats-Unis, en 1917, dépasseront à elles seules le coût total de la guerre de Sécession.

* * *

Les agents du kaiser, aux Etats-Unis cherchent de plusieurs façons à décourager le public d'acheter des bons de la Liberté. Cette campagne a porté ses fruits dans certains Etats. On s'était promis d'atteindre le chiffre colossal de cinq milliards avant le 27 octobre.

* * *

Les journaux publiés en langue étrangère aux Etats-Unis et qui n'ont pas obtenu de licence spéciale, doivent fournir à la poste une traduction anglaise de tous les articles ayant trait au gouvernement et de l'un quelconque des belligérants.

Le directeur général Burleson annonce que plus de mille journaux ont obtenu des licences.



La guerre au jour le jour

MERCREDI 24 OCTOBRE

Brillante attaque française.—Les troupes françaises ont livré hier matin une des plus belles batailles de la guerre. Elles ont enfoncé les lignes allemandes au nord de l'Aisne sur un profondeur de plus de deux milles en un endroit, infligé de lourdes pertes à l'ennemi et fait plus de 7,500 prisonniers et pris 25 canons.

Plusieurs villages importants ont aussi [illegible]

[illegible]

sonniers et 300 canons. L'offensive austro-allemande de ce côté est extrêmement violente. Les Autrichiens bombardent Gorizia et ils ont reçu de gros renforts des Allemands.

Offensive anglaise.—Ce matin à 7 heures les troupes anglaises ont repris l'offensive sur le front d'Ypres.

SAMEDI 27 OCTOBRE

Les Américains au feu.—Pour la première fois on annonce qu'il y a maintenant des Américains en tranchées de première ligne. [illegible]

[illegible]

à être repoussés ils étaient à 35 milles de Laubach, qui au dire de l'état-major était la clef de la situation. La prise de ce poste devait amener la défaite de l'Autriche et c'est juste à ce moment que tout croule du côté italien. La France et l'Angleterre vont être obligés d'aller promptement au secours de l'Italie, d'après ce que disent les journaux de Londres.

MARDI 30 OTCOBRE

Les Italiens reculent toujours—Udine, l'ancien quartier général de l'armée italienne, est occupée par les Allemands qui poussent de l'avant d'une façon irrésistible vers la rivière Tagliamento. L'envahisseur a atteint le sol de Venetie sur tout le front. La retraite de l'armée italienne est retardée à la traversée de la rivière dont les eaux sont très hautes. La cavalerie italienne est en contact avec les avant-postes de l'ennemi. Les Italiens ont détruits les ponts et tâchent de retarder la marche de l'ennemi le plus possible. Pour la situation générale de l'armée en retraite les correspondants n'ont pas la permission de donner de détails.

Apostolat laique

[illegible]

chant vivre sa foi, non seulement ne doit pas souscrire publiquement à ces injustices, mais, s'il ne peut agir lui-même, il doit prêter son concours le plus efficace à ceux qui se sentent le courage et les capacités nécessaires pour aller au combat.

Par amour du repos, par crainte des ennuis, il ne peut donc se dispenser de donner son vote dans les moments critiques, afin de procurer à la communauté des chefs compétents et honnêtes. Il doit user de son influence pour assurer le triomphe des bons et paralyser les succès des méchants. Il doit aussi se faire un devoir de figurer activement parmi les membres des institutions sociales comme les sociétés S. Vincent de Paul, les cercles d'élite, les sociétés littéraires catholiques, les ligues contre l'alcool, les mauvaises moeurs et les autres fléaux de la société. Il ne doit pas hésiter [illegible] lorsqu'il s'agit de prendre quelque initiative pénible mais devant profiter au bien de [illegible].

Encore une preuve de la supériorité de l'école bilingue

Dans un concours entre différentes écoles [illegible] Sean. Lake sur matières exclusivement anglaises, [illegible]

[illegible]

il est tout de même bon que les faits voient le jour.

Grade II.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 2me prix, Ecole de Bruxelles; 3ème prix, Ecole de Bruxelles.

Grade III.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 2ème prix, Ecole de Bruxelles; 3ème prix, Ecole de Bruxelles.

Grade IV.—Lecture: 2ème prix, Ecole de Bruxelles; 3ème prix, Ecole de Bruxelles.

Grade VI.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles.

Grade II.—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles.

Grade III.—Epellation: 2ème prix, Ecole de Bruxelles.

Grade IV—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles.

Grade VI—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 3ème prix, Ecole de Bruexelles.

On voudra remarquer qu'il s'agit d'examens sur l'anglais seulement. De toute évidence le français et le flamand des [illegible] leur a pas fait de mal.

—*La Liberté.*

L'avocat de la défense dans le procès des agitateurs anti-conscriptionnistes [illegible] *à Montréal se propose d'attaquer l'égalité de la loi du service militaire qu'il estime non constitutionnelle.*

FEUILLETON DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

BONNE AMIE

Par RICHARD MANOIR

[illegible]

XXV

[illegible]

Le "petit homme", dressé contre le dossier de sa chaise haute, les mains accrochées au siège, les épaules un peu montantes, considérait M. Leverby avec ce sérieux [illegible]

[illegible] son chocolat ce matin.

—Ah! bah! fit, incrédule, M. Leverby, n'est-ce pas un peu de caprice, cela?

[illegible]

—Pourquoi ne manges-tu pas?

Un ennui passa dans le regard de l'enfant.

—J'ai pas faim! exhala-t-il dans un soupir.

—Bah! Bah! c'est une idée, ce[illegible] l'appétit vient en mangeant, mon petit. [illegible] au lycée? [illegible] trompe.

André [illegible] yeux un peu trop brillants, [illegible] regardait son père avec un sourire forcé qui tirait d'une façon pénible sa petite figure [illegible]

—C'est longtemps que je resterai au lycée?

—Longtemps?... gronda M. Leverby, longtemps? Tu n'y es pas encore, que diable! et tu penses déjà à le quitter?

—Non, mais est-ce que j'y resterai toujours?

—Allons, voyons, on ne reste pas toujours au lycée. D'abord, il y a les vacances, qui sont passablement longues, puis, quand tu seras grand, que tu auras fini tes études, tu feras comme petit père qui, aussi, a été au lycée à ton âge et ne s'en est, ma foi, pas trop mal trouvé.

—Alors... alors, fit angoissé le pauvre enfant qui suffoquait, alors, c'est jusqu'à ce que je sois grand?... grand comme toi, petit père?... Et je ne verrai plus "Bonne Amie" tous les jours et je ne l'entendrai plus jamais chanter, et plus jamais elle ne me contera des histoires?... Jamais?... jamais?... jeta-t-il en un cri de désespérance infinie.

Il s'était animé, de grosses larmes roulaient sur ses joues enfiévrées, et la main qu'il avait posée sur celle de Mlle Brunnel brûlait comme du feu.

L'institutrice avait pâli. Elle jeta sur M. Leverby un regard éperdu où se lisait une prière intense d'épargner cet être frêle dont elle sentait tout l'organisme comme ébranlé par une émotion trop forte, et d'autorité, agissant comme le ferait une mère dont les droits sont imprescriptibles:

—Ne crains rien, mon chéri, ne pense pas au lycée, il y a encore du temps d'ici à la rentrée.

—Longtemps? demanda-t-il la voix pleine de sangiots.

—Oui, un mois, c'est quelquefois bien long un mois, ajouta-t-elle pensive, il peut arriver tant de choses en un mois! [illegible] piqûre plus, [illegible] fit-elle caressante en essuyant les larmes de l'enfant, et essaye de manger pour me faire plaisir.

[illegible] ainsi que "ma mère" parlait à "son trésor" [illegible] quand "le trésor" n'avait pas faim.

André sourit tristement à ce souvenir, sans doute, et, faisant un effort, il piqua machinalement de sa fourchette un morceau de ris de veau et le porta à sa bouche.

Mais, avant même qu'il y eut touché du bout des dents, il pâlit, et avec un dégoût insurmontable:

—Oh! je puis pas, non, je puis pas!... J'ai pas faim, vois tu. Viens me mettre au lit, veux-tu?

Un hoquet, sorte de nausée, avait secoué le petit, et, renversé sur le dossier de sa chaise, il tendit les bras à Mlle Brunnel.

Elle se leva précipitamment, prit l'enfant qui s'abandonna à bout de résistance, et, sans songer à lui faire souhaiter le bonsoir à son père, comme si, à ce moment, un souci autrement grave l'absorbait, elle l'emporta.

XXVI

[illegible] habitude calme [illegible] Brunnel M. Leverby [illegible] songeur.

[illegible] il se versa un verre de vin [illegible] de son repas.

[illegible] d'œuvre et le dessert, il était [illegible] de se rendre compte que les réflexions qu'il venait de faire [illegible] un point de vue [illegible] être assez satisfaisantes.

De fait, ce qui venait de se [illegible] jetait un jour tout nouveau [illegible] la situation. C'était du moins [illegible] que pensait M. Leverby, et il tirait des conclusions [illegible] avantage.

(A Suivre)

La langue de prédication

La *Revue dominicaine* du mois de septembre contient une intéressante étude du R. P. Auguste Leduc sur la langue de la prédication. "On ne saurait trop le répéter, affirme l'auteur, l'Eglise catholique n'a pas de langue officielle de prédication; chaque peuple, ou plus justement, chaque groupe de fidèles peut entendre la parole de Dieu dans sa langue, lorsqu'il est possible de le faire." Et l'article cite quelques textes de Conciles généraux et de Papes à l'appui de cette assertion.

Le Concile de Latran donne à [illegible] la règle générale suivante: "Parce qu'en beaucoup d'endroits dans une même ville ou un même diocèse, sont mêlées des populations de *langues différentes*, ayant unité de foi sous variété de rites et de coutumes, *nous ordonnons* [illegible] que les évêques de [illegible] ou villes fournissent [illegible] populations des hommes aptes à célébrer les offices, à administrer les sacrements, à instruire de parole et d'exemple, *selon les différents rites et les différentes langues*."

Rappelons aussi le décret, dont la [illegible] et l'importance sont [illegible] du Concile de Trente, le dernier en date des grands conciles [illegible]. "Afin que le peuple fidèle reçoive les Sacrements *avec plus de respect et de dévotion*, le Saint Concile *ordonne* à tous les évêques non seulement d'en expliquer eux-mêmes l'usage et l'efficacité, mais aussi de voir à ce que tous les curés fassent de même, et [illegible] avec zèle et prudence, [illegible] explication *qu'ils feront même en langue vulgaire*, s'il est besoin et si cela peut se faire commodément." Le Saint-Concile ordonne aussi que les jours de fête ou de solennité, à la messe ou au service divin, les curés expliquent en langue vulgaire le texte sacré et [illegible] nécessaires au salut". C'est sur ce dernier texte que s'appuyait Mgr Stablewski, archevêque de Posen, pour résister au gouvernement allemand qui avait interdit la prédication en langue polonaise.

Et non seulement aucun autre concile [illegible] n'a révoqué ces lois canoniques, mais les souverains pontifes ont souvent, depuis, rappelé les mêmes principes. L'auteur [illegible] les uns aux autres les témoignages des papes Grégoires XIII, Clément VIII, Urbain VIII, Léon XIII, Pie X, et enfin Benoit XV. Ce dernier est d'autant plus probant pour nous qu'il émane d'un document adressé "Aux ordinaires d'Amérique".

"En 1914, écrit le R. P. Leduc, le Souverain Pontife soucieux comme l'avait été l'année précédente son prédécesseur, du salut des émigrants italiens, constatait avec douleur que depuis quelques années des centaines de millions [illegible] d'Italiens ont perdu la foi, en Amérique". L'une des causes de ce désastre, au témoignage du Pape est que "les émigrés italiens, bien qu'ils apprennent assez vite la langue locale pour les nécessités de la vie, n'en acquièrent cependant presque jamais une pleine connaissance, d'où *ils sont privés de la confession et de la prédication de la parole de Dieu*; et le Souverain Pontife continuait: "Le seul remède c'est de trouver des prêtres qui sachent l'italien, et même au besoin, les dialectes". Qu'on ne l'oublie pas, ces Italiens sont en dehors de leur pays; et cependant, le Pape déclare qu'à moins de trouver des prêtres qui sachent l'italien, les émigrés continueront à perdre la foi".

La prédication, même pour les peuples conquis, même pour les émigrés, doit donc se faire, selon l'expression de Pie X, "dans la langue de chaque groupe de fidèles attachés à une église particulière".

Les écoles d'Ottawa et l'acharnement des persécuteurs

Au cours du procès qui s'est déroulé à Ottawa, M. Genest, président de la commission scolaire a démontré, documents officiels en mains, que tandis qu'il n'y a que 405 enfants de langue anglaise contre 535 enfants de langue française dans les écoles de la Commission, les contribuables de langue anglaise ont cependant 17 écoles et six annexes pour y faire instruire leur enfants, tandis que les parents canadiens français n'ont que 16 écoles et trois annexes pour y envoyer les leurs.

De plus, la Commission paie aux professeurs de langue anglaise un salaire global de $49,625, tandis que tous les professeurs des écoles bilingues, ne reçoivent que $47,525 de salaire annuel. Ces chiffres sont pour 1915-1916. Or il a été démontré par une compilation faite par un employé de l'hôtel de ville, que pour la même année [illegible], les contribuables de langue française avaient payé en impôt scolaire $20,000 de plus que les contribuables de langue anglaise.

M. Genest a de plus démontré que les élèves sont groupés dans les écoles suivant leur langue maternelle, que la langue française n'est pas du tout enseignée dans les écoles fréquentées par les élèves de langue anglaise et que par conséquent l'enseignement du français n'étant donné qu'aux enfants de langue française ne peut nuire en rien aux progrès des élèves de langue anglaise.

L'hon. juge Clute se montra très ému. Il exprima ses vifs regrets de ce qu'un tel état de choses pût exister dans notre pays et à notre époque et fit un appel aux hommes d'intelligence et de cœur qui devraient se trouver dans les diverses factions, les invitant à se rencontrer et à régler définitivement toute la question bilingue.

Cet appel et l'émouvant témoignage de M. Genest, laissèrent froids les persécuteurs.

Le plaidoyer de M. Belcourt pour résumer la cause dura trois heures. Il fit ressortir l'injustice et l'impossibilité d'appliquer le Règlement XVII qui est contradictoire et convaincu d'absurdité au point de vue pédagogique. La cause des écoles a été défendue de main de maître. La plaidoirie de M. Belcourt constitue un véritable monument d'érudition et d'argumentation, dont la préparation a nécessité une somme de travail que l'on ne peut s'empêcher de qualifier de formidable.

Le juge Clute a pris la cause en délibéré et le jugement ne sera rendu que plus tard.

"S'il faut qu'il use tous les présidents que M. Belcourt lui a cités, disait un ami à la sortie du tribunal, il en a pour six mois ce juge!"

L'abeille d'or

Je travaillais ce matin dans ma chambre, à la campagne.

L'une des deux grandes fenêtres était ouverte.

Une abeille d'or est entrée; et, au travers de cette chambre, elle a promené gaiement d'abord, anxieusement, puis désespérément sa bourdonnante chanson.

Elle se cognait à la glace de la fenêtre fermée, s'obstinant à vouloir passer là où il était impossible de passer.

Alors la brute, qui dort en tout homme, s'éveilla en moi.

Je me levai, je pris une serviette et je donnai un grand coup brutal sur la petite abeille.

Elle tomba étourdie contre le rebord de la fenêtre; et là, se cramponnant à ce qu'elle prenait pour de la lumière, elle attendit, la tête tassée dans son corselet de velours fauve, le second coup qui devait la tuer.

Ce second coup, je ne le donnai pas.

Pendant toute la journée l'abeille, désormais silencieuse, essaya de traverser la vitre impénétrable, montant, descendant aspirant par les fissures l'air frais qui venait du dehors.

Le soir, je la trouvai sur le plancher, morte de fatigue et de faim.

Et pourtant, tout à côté, l'autre fenêtre était grande ouverte sur les fleurs du jardin et sur les champs inondés de soleil.

Mais l'abeille n'avait pas vu... pas même regardé...

* * *

Et moi, devant le cadavre raidi de la petite travailleuse, je pensais à tant d'âmes éprises de lumière, avides de vérité, et qui se butent, et qui s'obstinent, et qui se tuent à l'apparence des choses terrestres.

Ames prisonnières de leur sens propre, qui n'avaient qu'à voir à côté d'elles, la route divine prise par tant de saints, élite de l'humanité.

Et un jour, elles tombent épuisées, inutiles, elles qui étaient faites pour l'apostolat fécond et pour l'éternelle vérité.

Pierre l'ERMITE.

M. Labriola, député socialiste italien, a fourni au parlement la preuve que le roi Nicolas de Monténégro s'était mis d'accord avec l'Autriche pour une paix séparée, malgré ses promesses aux alliés.

L'ex-tsar Nicolas et Kerensky

Le "Gaulois" raconte l'anecdote suivante, qui est fort belle, sans nous en donner l'origine:

Il y a quelques semaines, avant l'exil, quand le tsar Nicolas était encore à Peterhof, M. Kerensky s'en fut lui rendre visite. Le souverain tombé reçut le ministre révolutionnaire dans son petit cabinet de travail et tout de suite la conversation s'engagea.

Nous n'étonnerons personne en disant qu'elle porta sur la situation particulière de l'armée. Le tsar, qui n'est plus qu'un simple citoyen russe, mais ardemment patriote, souffre de voir ce qui fut si belle armée rongée par l'indiscipline, ravagée par les théories allemandes des maximalistes. Sa voix prend quand il en parle, une intonation angoissée qui est profondément émouvante, on lit dans ses yeux qu'aucune préoccupation personnelle ne dicte ces paroles. "Il faut sauver la Russie!" est toute sa pensée.

M. Kerensky, venu pourtant du pôle opposé de la politique mais patriote russe lui aussi, souffre des mêmes souffrances, et il reconnaît dans les phrases que prononce celui qui fut le tsar les mêmes mots dont il a flétri tant de fois l'infâme propagande des maximalistes. La noblesse des sentiments échangés est si absolue, si forte, qu'une communion s'établit entre les deux hommes. Et voici que soudain le tsar laisse tomber cette parole:

—Quel malheur que je ne vous ai pas connu autrefois... autrefois!

—Majesté, explique M. Kerensky, gagné par tout ce qu'il sent de désolé dans l'accent du souverain, c'est que je ne me connaissais pas moi-même. Je ne me connais vraiment que depuis le 18 juillet, jour fatal où la Russie manqua de périr sous les coups de ses ennemis de l'intérieur.

Avec cette ardeur enflammée qu'il met à tous ses discours, M. Kerensky exposa alors ce que fut l'émeute machinée par Lenine, l'œuvre de l'espionnage allemand, l'espoir qu'il a gardé quand même dans le bons sens du peuple russe, la tâche qu'il veut mener à bien pour sauver la patrie. Il a dit aussi la haine injustifiée que certains partis avancés professent pour le tsar.

Nicolas II s'est recueilli un instant; puis gravement il dit:

—Si ma tête est nécessaire au salut de la Russie, Kerensky, prenez-la!

Un tel sacrifice [illegible] consenti, si [illegible] offert, [illegible] le ministre [illegible] il ne fut pas maître.

—Majesté, répondit-il, personne n'y songe. Mais pour prendre votre tête, il faudrait prendre la mienne avant.

Que de choses en peu de mots! L'amour de la patrie fait de ces miracles. Quant aux hommes qui sont capables, à de certaines heures, d'énoncer de tels sentiments, qu'ils soient nés sur des marches d'un trône ou dans une maison paysanne ils méritent qu'on les admire et qu'on les salue.

L'anglais tel qu'on le parle au Canada

Le *Canadian Courier* publie, dans un récent numéro, une étude de M. Archibald MacMechan sur l'anglais que parlent les Anglo-Canadiens. L'auteur remarque que les Américains, les Irlandais, les Ecossais parlent l'anglais avec un accent particulier. Il pousse l'ironie jusqu'à [illegible] Anglais de parler l'anglais "avec un accent anglais" et il ajoute, avec une ironie non moins [illegible]: "Les Anglais ne savent pas parler [illegible] langue, mais nous pouvons toujours espérer qu'ils auront la chance d'émigrer au Canada, où l'on corrigera le [illegible] leur première formation. Les Canadiens-anglais, eux, parlent l'anglais et qu'il devrait l'être."

Et pour le prouver, l'auteur examine quelques expressions [illegible] [illegible]

L'hostie sanglante

[illegible] pendant [illegible] un [illegible] pour [illegible] il [illegible] obus, il tombe grièvement [illegible] aux jambes et s'évanouit. Au bout d'un moment, il ouvre les yeux, il est incapable de faire un mouvement. A quelques [illegible] de lui, un soldat agonise horriblement frappé, et il [illegible]. Le prêtre l'appelle: "[illegible] prêtre... Ah! confessez-moi." La [illegible] voix saccadée, à peine distincte, il lui souffla ses fautes. Le prêtre lève la main et prononce les paroles de l'absolution, il [illegible] faire le signe de la croix, puis il ajoute: "Si vous pouvez vous traîner jusqu'à moi, j'ai le corps de Notre-Seigneur." Le moribond se soulève, fait des efforts désespérés. Il se traîne, son sang coule de partout et la souffrance lui arrache des cris de douleur. Pourtant, il avance... un mètre, deux mètres, et il laisse derrière lui un sillon sanglant. Le voilà à un mètre du prêtre, mais il a donné toute la mesure de ses pauvres forces, c'est en vain que, s'accrochant au sol, il essaie de ramper. Bientôt il retombe inerte et gémissant. Alors, le prêtre prend sur sa poitrine la custode, il en tire une hostie qu'il tient à bout de bras: "Avancez seulement la main", et le soldat, ramassant d'un suprême effort tout ce qui lui reste de forces, se soulève encore, tend péniblement son bras meurtri, et dans une main pleine de sang reçoit l'Hostie éclatante de blancheur. Et quand l'Hostie lui arriva aux lèvres, elle était pourpre de sang.

Le plus grand des maux

Il y a quelques années, un des hommes les plus distingués d'un pays actuellement en guerre, passant du protestantisme au catholicisme, a écrit un livre remarquable où il raconte ses luttes avant d'arriver à la vérité.

Un jour se promenant autour de ses propriétés, il vit un vieillard qui pleurait. Un vieillard en larmes est quelque chose d'attendrissant! Il s'approche et lui demande la cause de sa douleur. Ce vieillard accablé lui montre les ruines de sa maison que l'incendie avait dévastée. "Reconnez, je suis seul, j'avais une famille, tous ont péri." Et le converti, dans un moment de compassion lui tendit la main en lui disant: "Ah! vous êtes bien à plaindre!"

Mais le vieillard, retrouvant l'énergie de sa foi, lui dit: "Ne parlez pas ainsi. J'ai des souffrances et des douleurs, mais ma mère m'a appris que le seul mal est le péché mortel, et celui-là je ne l'ai jamais connu!"

Refuge contre les aéroplanes à Londres

En présence de nouveaux raids, on vient de préparer un indicateur des abris à l'épreuve des bombes situés dans le territoire de Londres. Le nombre des tunnels, des arches, des cryptes, des sous-sols et de certains édifices, qui ont été inspectés jusqu'ici, suffisent à loger un million de personnes.

La décision des maisons d'éducation de fermer toutes les écoles de Londres, durant la dernière semaine d'octobre, est peut-être la plus intéressante des mesures qui aient été prises jusqu'ici en prévision des nouveaux raids que les aviateurs allemands pourraient faire aussitôt que réapparaîtront les soirs de clair de lune.

Mgr Pascal doit subir une operation

La nouvelle nous arrive de Rochester que les medecins de l'institut Mayo ont décidé, après consultation, de faire subir une opération interne à S. G. Mgr Pascal qui est depuis assez longtemps souffrant de maladies chroniques des intestins. L'opération en elle-même est sérieuse, et bien que l'habileté des chirurgiens et la constitution encore vigoureuse du vénéré malade nous donnent grande confiance, nous devons cependant nous faire un devoir d'offrir des [illegible] Sa Grandeur.

Le R. P. [illegible] vicaire général [illegible] à tous les prêtres du diocèse.

"Afin que Dieu nous le [illegible] et lui accorde une prompte guérison [illegible] la Messe [illegible] que vous n'[illegible] source [illegible] le danger est passé.

"Pendant [illegible] les prêtres du diocèse devront réciter l'Oraison pour les Infirmes aux messes [illegible] mande [illegible] omettant l'Oraison pour demander la paix.

[illegible] les bons [illegible] blissement [illegible] évêque bien-aimé.

PRINCE-ALBERT

Convention d'instituteurs

Une convention [illegible] de Prince-Albert [illegible] ici jeudi et vendredi. Les principaux orateurs seront le Dr Hogg de l'université de la Saskatchewan et M. Geo. Weir de l'Ecole Normale de Saskatoon.

Les réunions de la [illegible] à l'église [illegible] St Paul et l'[illegible]

Les politiciens sont surpris

Il paraît [illegible] Prince-Albert [illegible] base de [illegible] arrangement [illegible] ser les comtés [illegible] moitié dans [illegible] de l'Ouest. D'après cet arrangement il y aurait 8 conservateurs et 7 libéraux au Manitoba; 6 conservateurs et 10 libéraux en Saskatchewan [illegible] conservateurs et 7 libéraux en Alberta [illegible] conservateurs et 4 libéraux en Colombie [illegible] d'élection [illegible] possible.

M. Bradshaw sera peut-être député de Moose Jaw

M. J. E. Bradshaw, l'ex-député provincial de Prince-Albert, sera peut-être nommé candidat pour le siège de Moose Jaw devenu vacant par la nomination de M. Willoughby au Sénat. On dit que les conservateurs tiennent beaucoup à ce qu'il revienne au parlement. Il y aurait alors entente pour que l'élection se passe par acclamation.

Les demandes d'exemption

Le bureau de poste de Prince-Albert jusqu'à samedi n'avait encore reçu que 188 inscriptions et sur ce nombre il n'y en a que 6 pour acceptation du service. 182 à 6; cela donne un aperçu de la popularité de la conscription.

Examens médicaux

733 personnes ont été examinées ici depuis le commencement par le bureau médical du service militaire et sur ce nombre 351 ont été mis dans la catégorie A.

Première neige

Il y a maintenant quatre pouces de neige. La première neige nous est venue mercredi et jeudi, mais il est douteux qu'elle reste, vu que la terre n'est pas gelée. La glace n'est pas prise non plus sur la rivière. Il est tombé de la neige un peu partout dans l'Ouest la semaine dernière.

Trains irréguliers

Depuis quelque temps, c'est vraiment un hasard lorsque les trains arrivent à l'heure. Des retards de quatre à cinq heures sont devenus la règle ordinaire au grand inconvénient des voyageurs. Est-ce parce que le C.N.R. devient propriété du gouvernement que ça marche ainsi au petit bonheur?

Pour les Fermiers du district

Le gérant de la Compagnie d'abattoir P. Burns doit arriver ici très prochainement. M. George Russel qui vient de vendre son abattoir à cette compagnie a reçu du gouvernement une demande de soumissions pour fournir de la viande. C'est la Cie Burns qui maintenant s'occupera de l'affaire et on dit qu'elle a déjà de gros contrats à remplir pour le gouvernement impérial.

D'autre part les fermiers [illegible] quand prix élevé où ils peuvent vendre le blé ça ne les paye pas le faire de l'élevage. C'est pourtant plus sûr de ne pas compter que sur le blé et de faire de la culture mixte surtout dans ce district où il y a des avantages tout particuliers et l'assurance d'un marché stable avec la nouvelle [illegible] qui s'établit ici.

— M. L. A. Giroux, avocat d'Edmonton était de passage ici ces jours derniers. Il dit que là-bas dans l'Alberta [illegible] vont avoir à soutenir une grosse lutte.

— M. Joseph Houle de Bellevue [illegible] marchand de Prince-Albert est en ville [illegible] jours chez des amis.

— Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à un compatriote dans la personne de M. Dupuis qui [illegible] établit au milieu de nous. M. Dupuis était photographe à Melfort depuis quatre ans.

— Le R. P. Daniel est retourné à Rochester dès l'on a appris la nouvelle que Mgr Pascal devait subir une opération.

Quand les yeux ne seront plus obscurcis par la fumée des batailles

L'[illegible] président de la confédération helvétique, le conseiller [illegible] Motta, dans un discours [illegible] des étudiants catholiques de la Suisse, réunis à Seeksehn, a prononcé les paroles remarquables que voici:

"Je viens de citer la formule désormais consacrée par Benoît XV dans sa note du 1er août aux chefs des peuples belligérants. Je ne m'oblige point pas de donner une appréciation sur la portée politique [illegible] Le problème de la paix est aujourd'hui, de tous le plus grave et le plus délicat [illegible] de répercussions [illegible] de mes paroles pour me [illegible] de la réserve que m'imposent mes fonctions officielles. Mais [illegible] cependant [illegible] de constater que la papauté [illegible] encore une fois, par son geste grandiose, comme la plus haute puissance morale du monde. Elle n'a aucune visée politique particulière; elle accomplit la loi internationale de charité et sa mission pacificatrice. Elle proclame l'idée du désarmement et celle de l'arbitrage obligatoire. Elle déclare que le sort des Etats doit être réglé en tenant compte des aspirations des peuples. Elle use par là [illegible] l'humanité son orientation générale et lui trace les routes de l'avenir. Je suis persuadé, quant à moi, que, lorsque la guerre sera terminée et que les yeux des hommes ne seront plus obscurcis par la fumée des batailles, la note papale du 1er août 1917 prendra forme et figure de l'un des sommets de l'histoire. Les Suisses ont, d'ailleurs, plus d'une raison, d'être reconnaissants à Benoît XV, puisqu'il a été, avec le Conseil fédéral, au berceau de l'une des œuvres les plus bienfaisantes qui fleurissent chez nous: l'internement et l'échange des prisonniers de guerre."

Le général Baratier, ancien rival de Kitchener, est mort

Le général Auguste Baratier a été tué dans une tranchée de première ligne. Il était capitaine dans l'expédition du général Marchand qui occupa Fachoda en 1898, ce qui amena des démêlés avec lord Kitchener. Le capitaine Baratier est connu dans le monde littéraire pour ses nombreux récits d'aventures en Afrique.

En 1898, au Caire, il recevait avec Marchand l'ordre de reculer à Fachoda, où il s'était rendu avec le rival de Kitchener, au cours de la mission Congo-Nil.

Accueil peu enthousiaste

Les trois ministres unionistes à Winnipeg et à Régina

Les deux nouveaux ministres unionistes MM. Calder et Crerar et M. Meighen sont venus à Winnipeg et à Régina. Ils ont parlé devant un auditoire très nombreux, mais plutôt inquisiteur qu'enthousiaste.

Chacun des ministres naturellement a tâché de se mettre en valeur et de faire ressortir les bonnes raisons de son entrée dans le cabinet de coalition.

M. Calder et M. Crerar ont tenu à affirmer qu'ils ne renonçaient à aucune de leurs revendications, à aucune de leurs idées personnelles. Ils prétendent que tout doit être subordonné à la guerre, mais ils se réservent un prétexte de rupture dans la question du patronage. M. Calder déclare qu'il ne restera dans le cabinet que si l'on supprime ce mal et M. Crerar a fait de la démolition du patronage l'un des thèmes saillants de son discours.

M. Meighen s'est affirmé plus [illegible] que jamais. "Le nouveau gouvernement unioniste a été [illegible] sur le [illegible] conscription, a-t-il, et c'est sur ce point qu'il ne restera debout".

Il y avait autrefois [illegible] constitution [illegible] pas été très solide...

En somme, les gens ont [illegible] attention et [illegible] ceux qui [illegible] extrêmement [illegible]

Bolo Pacha aurait contribué à la révolution du Mexique

Le baron Oienau, naturalisé récemment d'origine [illegible] du duc de Norfolk, qui a fait une déposition devant le capitaine Bouchardon, le magistrat enquêteur militaire, du "Petit Parisien", a révélé que Bolo Pacha a joué l'un des rôles les plus importants dans la révolution du Mexique. Bolo Pacha l'apprit au baron, [illegible] diverses autres personnes, notamment de Hugo Sherer et de Mosse Mendelssohn, et avant l'époque de Disconto Gesellschaft. L'objet de ces machinations, ajoute le témoin, était de permettre à l'Allemagne d'établir un [illegible] au Mexique.

Une généreuse bienfaitrice de oeuvres catholiques

Mme Thomas Fortune Ryan dont on vient d'annoncer la mort à New-York, a été peut-être une des plus généreuses bienfaitrices des institutions catholiques en Amérique. Ses amis disent qu'elle a donné $20,000,000 pour les oeuvres catholiques. Mme Ryan fut faite comtesse papale par Pie X en 1907, mais elle ne porta pas ce titre.

UN BOUTON ELECTRIQU. SUR LES ORTEILS

Où il est dit pourquoi un cor fait tant souffrir et que le couper le fait grossir

Pressez un bouton électrique et vous établissez un courant. Quand votre chaussure presse contre un cor les racines aigues de celui-ci appuient sur un nerf très sensitif et vous subissez un choc douloureux.

Au lieu de tailler les cors, ce qui ne peut que les faire grossir, entrez chez un pharmacien et demandez un quart d'once de freezone. Cela coûte peu et enlevera assurément n'importe quel cor ou calus. Quelques gouttes appliquées sur un cor douloureux fait disparaître la douleur instantanément, et en peu de temps le cor se dessèche et lève, avec la racine, sans douleur. Le freezone est inoffensif et n'irrite jamais les tissus de la peau. 3

Après la Russie, est-ce l'Italie?

De très mauvaises nouvelles arrivent maintenant du front italien. Les armées austro-allemandes commandées par l'empereur Charles et le maréchal von MacKensen ont ébranlé toute la ligne italienne des Alpes Julienne jusqu'à l'Adriatique. 100,000 Italiens ont été faits prisonniers, et l'envahisseur est maintenant sur le sol d'Italie, au nord-est d'Udine. Gorizia, ville autrichienne et point stratégique d'importance a été repris par les allemands. La deuxième et la troisième armée italienne battent en retraite. La situation est grave au point que le cabinet français a eu une réunion spéciale pour décider s'il n'y aurait pas lieu d'envoyer des troupes au secours.

On dit que des régiments italiens se sont rendus sans coup férir, comme les Russes en Galicie et qu'ils ont ainsi causé le désastre sur l'aile gauche de l'armée. Les Autrichiens et les Allemands ont massé sur ce point des forces quatre fois supérieures en nombre. Si l'armée en retraite ne peut se maintenir sur de nouvelles positions en rase campagne tout le ligne nord-est se trouvera menacée d'enveloppement.

Le jus de citron enlève les taches de rousseur

Mesdames! Vous pouvez faire une lotion de toilette pour clarifier et blanchir le teint

Exprimez le jus de deux citrons dans une bouteille contenant trois onces d'Orchard White, agitez bien et vous avez un quart de pinte de lotion pour enlever les taches de rousseur, relever et embellir le teint et ça ne coûte presque rien.

Votre épicier a des citrons et la pharmacie ou le buffet de toilette vous fournira trois onces d'"Orchard White" pour quelque sous. Faites le massage du visage, du cou, des bras et des mains avec cette lotion aromatique tous les jours et vous verrez disparaître les taches. La peau devient claire, douce et blanche, et c'est inoffensif. 3

Que vous soyez assis ou debout

L'habit fait par nous conservera toujours sa forme primitive. La manière spéciale dont il est confectionné rend inutile le pressage. Lorsque vous serez un habit fait par nous vous pourrez prendre la position qu'il vous plaira sans aucune crainte de froisser votre habit. Donnez-nous une commande pour un habit de ce nouveau genre.

ARGENT A PRETER

Par l'une des plus fortes compagnies de la Bolte, le Bureau principal pour l'Ouest à Saskatoon. Nous prêtons plus que les autres compagnies et de frais tout plus bas nous n'avons pas d'agents et ne payons pas de commission. Pas [illegible] nécessaire de venir à Saskatoon, écrivez et dites-nous combien en a de [illegible] lacs, écurie, bois en bon [illegible] valeur de bâtisses si vous en avez. Pas nécessaire de demander [illegible]. On parle français. Ecrivez-nous, mentionnez le "Patriote". Adresse, INTERCONTINENTAL MORTGAGE CIE, Suite 15 bloc Willoughby, Saskatoon, Sask. 33-6

PETITES ANNONCES

POSITION DEMANDEE—Une institutrice qualifiée pour Québec, plusieurs années d'expérience, peut enseigner l'anglais et le français. Certificat provisoire pour la Saskatchewan. S'adresser de suite: M. P. A., 159 Jarvis Ave, Winnipeg, Man.

ON DEMANDE une servante. Bon salaire. S'adresser à madame Routledge, Caserne de la Police Montée du N. O., 20ième rue, Prince-Albert, Sask. 31-34

Un pâtissier pâtissait chez un tapissier qui tapissait.

Le tapissier qui tapissait dit au pâtissier qui pâtissait:

—Pourquoi, pâtissier, viens-tu pâtisser chez un tapissier qui tapisse?

Le pâtissier qui pâtissait répondit au tapissier qui tapissait.

—Un pâtissier peut aussi bien pâtisser chez un tapissier qui tapisse, qu'un tapissier tapisser chez un pâtissier qui pâtisse.

LES MARCHES

Le marché aux bestiaux

PORCS—	
Porcs	$14.00
Pesants	$15.00
Légers	$12.00 à $13.00
Verrats	$8.00 à $9.00
BOUVILLONS—	
De choix pour boucherie	$9.50 à $10.00
Passables	$6.75 à $ 7.25
Ordinaires	$6.00 à $6.75
TAURES—	
De choix pour boucherie	$7.50 à $8.00
De choix pour élevage	$6.50 à $6.75
Passables	$6.00 à $6.25
VACHES—	
De choix, pour boucherie	$7.25 à $7.75
De choix pour élevage	$7.00 à $8.00
Ordinaires	$5.25 à $5.75
Vaches à lait	$60.00 à $90.00
ANIMAUX MAIGRES (Stockers and feeders)	
De choix	$.75 à $8.25
Bons	$6.00 à $6.50
Ordinaires	$5.00 à $5.50
TAUREAUX—	
De choix	$6.50 à $6.75
Bons	$5.75 à $6.00
Ordinaires	$5.00 à $5.50
BOEUFS—	
De choix	$7.25 à $7.50
Bons	$6.00 à $6.50
Conserve	$4.00 à $4.50
VEAUX—	
De choix, légers	$8.50 à $9.00
Pesants	$7.50 à $8.00
MOUTONS ET AGNEAUX—	
Agneaux de choix	$12.50 à $11.50
Agneaux de choix	$12.50 à $11.00

D. COUGHLIN & CO.

Le marché aux grains Prince Albert

BLE—	
No. 1 nord	206
No. 2 nord	$1.95
No. 3 nord	190
No. 5 nord	140
AVOINE	.60 à .65c
FOIN la tonne	$6.00 à $8.00
POMMES DE TERRE le minot	75c à $1
BEURRE, la livre	0.48
OEUFS, la douzaine	0.45
BOEUF, la livre	0.12½
PORC, la livre	0.18
MOUTON, la livre	0.21

Winnipeg

BLE—	
No. 1 nord	221
No. 2 nord	218
No. 3 nord	215
No. 4 nord	207
AVOINE—	
No. 2 C. W.	.67¼
No. 3 C. W.	.64¼
No. 1 fourrage	.64¼
ORGE—	
No. 3	120
No. 4	115
Fourrage	109
LIN—	
No. N. W. C.	305
No. 2 C. W.	302
No 3 C. W.	281